

INSPQ

INSTITUT NATIONAL
DE SANTÉ PUBLIQUE
DU QUÉBEC

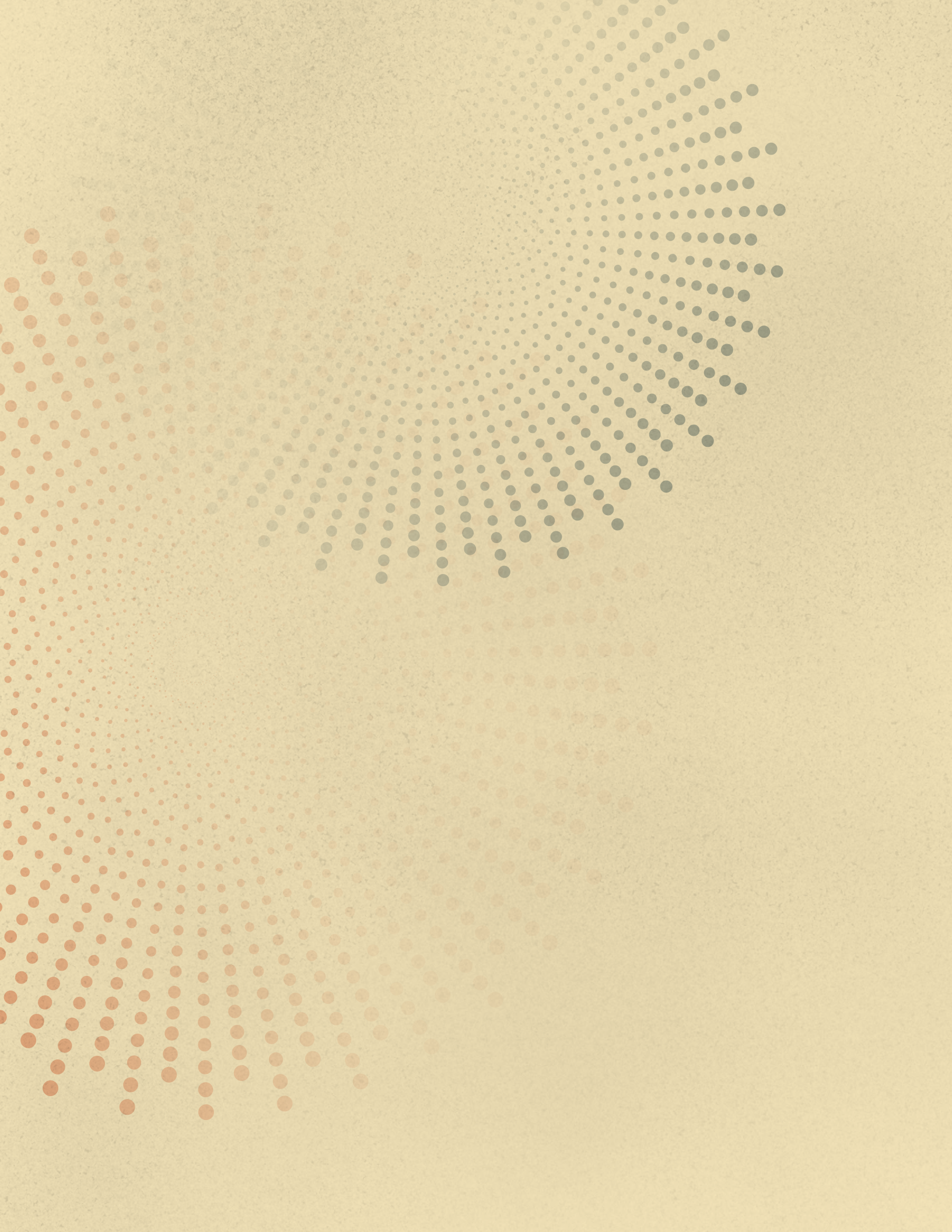
2024

2025

RAPPORT ANNUEL DE GESTION



Québec 



**RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2024-2025**

***Institut national
de santé publique***

Québec 

Les reproductions aux fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur le droit d'auteur*. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du Secrétariat générale de l'Institut national de santé publique du Québec.

Dépôt légal – 3^e trimestre 2025
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN : 1713-9848 (version imprimée)
ISSN : 1918-1477 (version électronique)
ISBN : 978-2-555-01643-9 (version imprimée)
ISBN : 978-2-555-01644-6 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2025

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 2 |
| MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL | 3 |
| DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES | 4 |
| 1. L'ORGANISATION | 5 |
| 1.1 L'organisation en bref | 5 |
| 1.2 Faits saillants | 9 |
| 2. LES RÉSULTATS | 14 |
| 2.1 Plan stratégique | 14 |
| 3. LES RESSOURCES UTILISÉES | 25 |
| 3.1 Utilisation des ressources humaines | 25 |
| 3.2 Utilisation des ressources financières | 28 |
| 3.3 Utilisation des ressources informationnelles | 29 |
| 4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES | 30 |
| 4.1 Gestion des effectifs | 30 |
| 4.2 Développement durable | 31 |
| 4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics | 36 |
| 4.4 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics | 37 |
| 4.5 Gouvernance des sociétés d'État | 44 |
| 4.6 Allègement réglementaire et administratif | 52 |
| 4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels | 53 |
| 4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration | 54 |
| 4.9 Égalité entre les femmes et les hommes | 56 |
| 4.10 Politique de financement des services publics | 58 |
| 5. ÉTATS FINANCIERS | 61 |

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Au nom des membres du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* de l'Institut national de santé publique du Québec ainsi que les états financiers audités au 31 mars 2025.

L'année qui se termine marque la deuxième année de mise en œuvre de notre *Plan stratégique 2023-2027*, lequel oriente les actions de l'Institut autour de priorités claires. Ce rapport témoigne des progrès réalisés dans l'atteinte de nos objectifs stratégiques malgré un contexte en constante évolution.

Tout au long de l'année, le conseil d'administration a pleinement assumé son rôle de gouvernance. Nous avons veillé à la saine gestion des ressources, à la conformité aux meilleures pratiques de gouvernance et à l'alignement des actions de l'Institut avec les priorités définies. Nous avons tenu des séances régulières, analysé les risques, soutenu la direction dans ses décisions et suivi de près la mise en œuvre du plan stratégique.

Dans le cadre de l'application de la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*, le gouvernement a procédé à ma nomination à titre de président du conseil d'administration. Une première pour l'Institut où les fonctions de président-directeur général et de président du conseil étaient auparavant réunies. Cette séparation de rôle renforce notre gouvernance.

Le gouvernement a aussi renouvelé les mandats de cinq membres du conseil d'administration, reconnu(e)s comme membres indépendant(e)s, et nommé une nouvelle administratrice pour remplacer un membre précédemment désigné par le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux. Ces changements contribuent à la diversité des expertises et à l'enrichissement des délibérations au conseil.

Enfin, je tiens à remercier sincèrement la haute direction et l'ensemble du personnel de l'Institut pour leur engagement, leur rigueur et leur résilience. Leur travail soutenu permet à l'Institut de jouer un rôle essentiel pour le mieux-vivre des Québécoises et des Québécois.

Original signé

Denis Marion

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2024-2025 a été marquée par la transformation du système de soins et de services sociaux du Québec, de la création de Santé Québec à la redéfinition des rôles et des responsabilités de toutes les institutions du secteur de la santé. La santé publique n'échappe pas à ces changements, même si la vocation de l'Institut demeure inchangée et qu'il est toujours appelé à rassembler en son sein les meilleurs experts du domaine, au service de fonctions essentielles qui vont des analyses de laboratoires à la conception de politiques publiques. Plus de 25 ans après la création de l'Institut, le Québec peut s'enorgueillir de posséder des infrastructures de santé publique d'une qualité exceptionnelle, dont on peut mesurer la valeur dans une gamme impressionnante de programmes et de services.



Le *Plan stratégique 2023–2027* guide l'Institut et ses équipes dans cette période de transition. D'un côté, il appelle à consulter plus largement nos différents partenaires et même à les fédérer autour de nos activités, afin de s'assurer de la pertinence de nos engagements et de consolider le cadre d'action qui en décide. De l'autre, il nous invite à œuvrer pour que l'Institut rejoigne efficacement tous les acteurs qui peuvent bénéficier de nos conseils ou de nos interventions, comme il se doit pour un centre de référence de ce niveau. Au cours de l'année, l'Institut a d'ailleurs tissé de nouveaux liens de collaboration avec d'autres grands instituts de santé publique à travers le monde. Ces échanges nous permettent non seulement de nous comparer afin de maintenir des standards de qualité élevés, mais aussi de partager nos expériences face à des défis communs.

Plusieurs questions importantes ont retenu l'attention de nos équipes au cours de l'année, de la préparation aux urgences aux conséquences sanitaires des changements climatiques, en passant par les maladies infectieuses, la vaccination, la santé au travail ou la santé des enfants. L'Institut doit également venir en aide aux institutions régionales, ce qui nous a mené à intervenir dans des situations pressantes et urgentes telle que la tuberculose au Nunavik ou le cas de la Fonderie Horne en Abitibi-Témiscamingue. Nos laboratoires ont également été fortement sollicités, témoignant de leur rôle central dans notre dispositif.

Nous avons aussi dévoilé notre *Programme scientifique 2024-2029*, fruit d'un travail collectif de réflexion et d'analyse qui a mobilisé tout l'Institut. Ce programme permet notamment d'identifier les enjeux émergents ou en croissance en santé publique et représente un outil précieux pour les décideurs, les autorités de santé publique, les partenaires de la société civile et plus largement, pour toutes les personnes intéressées par ces questions.

Malgré le contexte budgétaire contraignant et les réalités démographiques, nous avons fait preuve d'ingéniosité pour optimiser nos pratiques de travail et retenir les talents. L'accueil de près de 200 stagiaires issus de divers horizons témoigne d'ailleurs de notre engagement envers la relève et le développement de la main d'œuvre en santé publique.

Au terme de cette année, il nous semble que les témoignages de satisfaction répétés de nos partenaires, au Québec comme ailleurs au Canada et à l'étranger, nous encouragent à poursuivre dans la voie tracée et à incarner au plus haut degré et avec fierté les valeurs de santé publique. Ce rapport devrait vous amener à partager cette conviction.

Original signé

Pierre-Gerlier Forest, Ph. D., FACSS



DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La déclaration qui suit porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information et des résultats contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* de l'Institut national de santé publique du Québec.

Les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement la mission et les orientations de l'Institut;
- présentent les objectifs et l'état d'avancement de la *Planification stratégique 2023-2027*;
- rendent compte des obligations législatives et gouvernementales de l'Institut;
- rendent compte de l'utilisation des ressources de l'Institut.

Je déclare que les données contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* de l'Institut national de santé publique du Québec ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2025.

Le président-directeur général,

Original signé

Pierre-Gerlier Forest, Ph. D., FACSS

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

L'Institut national de santé publique du Québec est le premier centre d'expertise et de référence en santé publique au Québec. Créé en 1998 à la suite de constats sur la fragmentation et la duplication de l'expertise en santé publique au Québec, le projet d'Institut avait pour objectif principal de consolider, développer et mieux coordonner cette expertise sur le plan national, en plus de la mettre au service de l'ensemble des acteurs de santé publique québécois.

L'Institut assume aujourd'hui trois grandes fonctions. Il produit et partage des connaissances scientifiques qui éclairent et facilitent la prise de décision des responsables de santé publique, tout en favorisant l'optimisation des pratiques de santé publique et la compréhension des déterminants de la santé chez les autres acteurs de la vie collective. C'est la fonction d'expertise de l'Institut. Il met ses ressources spécialisées au service des autorités du réseau de santé publique dans les situations urgentes, critiques ou complexes et offre son soutien technique au réseau de la santé quand des programmes comportent des aspects de santé publique. C'est la fonction d'assistance de l'Institut. Il répond aux demandes de service pour toutes les consultations spécialisées en santé publique, de l'éthique publique aux examens de laboratoire. C'est la fonction de référence de l'Institut. Les ressources humaines et financières de l'Institut se partagent à peu près également entre ces trois fonctions.



Mission

La loi sur l'Institut national de santé publique lui donne comme mission de « soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux dans sa mission de santé publique. L'Institut a également comme mission, dans la mesure déterminée par le mandat que lui confie le ministre, de soutenir Santé Québec, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James et les établissements, dans l'exercice de leur mission de santé publique. »

La loi sur l'Institut lui confie en outre les responsabilités suivantes :

- 1- Le développement des connaissances;
- 2- L'analyse des politiques publiques ayant des impacts sur la santé;
- 3- L'information de la population sur son état de santé;
- 4- La collaboration avec les universités pour la formation en santé publique;
- 5- La collaboration avec les organismes subventionnaires pour la recherche;
- 6- L'échange d'information avec des partenaires canadiens ou étrangers;
- 7- L'exécution de mandats particuliers confiés par le ministre.
- 8- L'Institut administre également le Laboratoire de santé publique du Québec, le Centre de toxicologie du Québec ainsi que certains services cliniques de dépistage destinés à des populations éloignées ou vulnérables.

Vision

De concert avec ses partenaires, l'Institut encourage et facilite l'utilisation par tous les acteurs de santé publique et par les décideurs des connaissances, perspectives et méthodes les plus avancées, au service du mieux-vivre de la population québécoise.

Valeurs

L'Institut est animé par les valeurs suivantes : la rigueur, l'intégrité, la recherche du bien commun et la collaboration.

La rigueur repose sur la compétence des membres du personnel et sur un souci constant de qualité qui se traduit par la pertinence, l'utilité, l'objectivité, la crédibilité, l'intelligibilité et l'accessibilité.

L'intégrité s'incarne dans des comportements justes et honnêtes, la transparence et le sens du devoir.

La recherche du bien commun s'illustre par la mise en œuvre de conditions favorables à l'atteinte d'un état de santé et de bien être optimal au sein de la population, des partenaires de l'Institut et de son propre personnel.

La collaboration constitue un principe d'action essentiel à l'accomplissement de la mission de l'Institut et au maintien d'un environnement de travail de qualité. Elle s'incarne dans un esprit de solidarité et d'ouverture aux différentes compétences et points de vue.

Ces valeurs sont cohérentes avec la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise soit l'intégrité, l'impartialité, le respect, la compétence et la loyauté.

Chiffres clés 2024-2025

758

personnes en lien d'emploi
au 31 mars 2025

119,3

Dépenses
engagées (en M\$)

202

publications
scientifiques
éditées



16 446 210

consultations des
pages du site Web



Examens de dépistage

3 155

radiographies pulmonaires

3 079

mammographies

Laboratoires

129 788

échantillons reçus pour analyse
au Laboratoire de santé publique
du Québec

66 519

échantillons reçus pour analyse au
Centre de toxicologie du Québec



2 586

utilisateurs de l'Infocentre
de santé publique*
~10 requêtes/jour



* en date du 4 mars 2025

3 330

inscriptions aux formations

7 352

inscriptions aux webinaires



75 110

abonnées et abonnés
sur nos médias sociaux



148

réponses écrites envoyées aux médias

217

entrevues accordées par les experts

2 106

mentions dans les médias



1.2 Faits saillants

Programme scientifique 2024-2029

Notre *Programme scientifique 2024-2029* identifie les principaux enjeux de santé publique émergents ou en croissance. Ce regard sur l'avenir s'avère crucial pour les décideurs, les autorités de santé publique, les partenaires de la société civile et la population québécoise.

Pour avoir une vue d'ensemble plus exhaustive des produits et des services en cours de réalisation à l'Institut national de santé publique du Québec, consultez notre *Programmation scientifique 2024-2025*.



Offrir des regards neufs sur les savoirs

- Deux rapports inédits sur **la consommation quotidienne de cannabis**.
- Capsules de formation développées pour soutenir l'appropriation du guide de pratique professionnelle pour le **retraitement des dispositifs médicaux dans les cliniques hors établissement**.
- Étude sur l'**autotraitement par le cannabis** à des fins médicales.
- Formation renouvelée sur les impacts des changements climatiques sur la santé en y ajoutant un module sur la **santé mentale et les éco-émotions**.
- Mises à jour importantes apportées au **Protocole de contraception du Québec**.
- Nouveau guide de pratique conçu pour l'identification et la mesure de **l'exposition des travailleurs au bruit**.
- Nouvel outil développé pour prévenir les **risques à la santé psychologique** chez le personnel mobilisé lors d'**inondations**.
- Portrait des **risques psychosociaux en milieu scolaire** à la suite d'une étude menée au cœur de la 6^e vague de la pandémie COVID-19.
- Portrait sur la **consommation de cannabis et d'autres substances psychoactives** chez les jeunes de 18 à 24 ans qui fréquentent les centres d'**éducation des adultes**.
- Refonte du guide de pratique professionnelle portant sur la **gestion des cas de tuberculose et de leurs contacts dans la communauté**.
- Refonte du **Répertoire des analyses** du Centre de toxicologie du Québec
- Utilisation de la méthode d'analyse *Joinpoint* pour le portrait 2025 sur les **comportements suicidaires au Québec**.
- Version enrichie et actualisée du dossier sur la **violence sexuelle**.

Jouer un rôle-clé auprès du gouvernement



Mémoire présenté à la Commission spéciale **sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux** sur la santé et le développement des jeunes.



Mémoire sur le projet de loi 70 modifiant la **Loi sur la protection sanitaire des animaux**.



Mémoire dans le cadre des consultations pour l'élaboration du troisième plan d'action concerté pour **prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation**.

L'indicateur de santé publique : une nouvelle version repensée!

Davantage d'indicateurs sont paramétrables selon le sexe, l'âge et les régions sociosanitaires.

Certains indicateurs permettent des comparaisons avec les autres provinces canadiennes, les états américains et d'autres pays.



Unir les talents pour développer l'excellence

- Fruit d'une collaboration entre l'Institut et l'Office québécois de la langue française, le **Lexique de la toxicologie** voit le jour.
- Nouveau plan d'action pour la **formation en santé publique au Québec** issue d'une réflexion stratégique entre employeurs et établissements d'enseignement en santé publique au Québec.
- Participation du Laboratoire de santé publique du Québec à des travaux de pointe sur les **maladies transmises par les tiques** en collaboration avec l'Université Laval.
- Recommandations du **Comité sur les infections nosocomiales du Québec** visant la prévention et le contrôle des entérobactéries productrices de carbapénémases et la prévention et le contrôle du *Candida auris* dans les milieux de soins.
- Toute première convention adoptée entre les 15 organisations membres du **Réseau Santécom**, coordonné par l'Institut.
- Travaux du **Comité sur l'immunisation du Québec** sur les infections causées par le virus respiratoire syncytial chez les nourrissons et chez les personnes âgées, de même qu'en réponse aux situations épidémiologiques : rougeole, coqueluche et mpox.

S'ouvrir au monde, s'inspirer et collaborer

- Participation au 50^e anniversaire de l'**Observatoire régional de santé d'Île-de-France** pour présenter l'expertise de l'Institut en matière de surveillance en santé publique.
- Premier séminaire virtuel organisé par l'Institut en collaboration avec l'**Institut national de santé publique et de l'environnement des Pays-Bas** et l'**Agence de santé publique de Suède** et ayant pour thématique la qualité de la production scientifique.
- Présentation de l'approche québécoise sur les inégalités sociales de santé lors de la conférence de l'**Association internationale des instituts nationaux de santé publique**, en marge du G20 à Rio de Janeiro.
- Signature d'une entente-cadre entre l'Institut et l'**Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail de France**.

Informar la population et les médias sur des enjeux actuels

- Article de sensibilisation sur la **xylazine**, une drogue de rue consommée à l'insu des personnes.
- Dossier complet sur l'**utilisation des écrans et leurs effets sur la santé**.
- Nouvelle page Web qui propose des recommandations et des conseils pour rester en santé lors **d'un séjour à l'étranger**.
- Nouvelles pages Web sur les divers enjeux entourant les **intoxications**.
- Section Web sur le **bruit des éoliennes et ses effets sur la santé**.

Un événement majeur organisé avec nos réseaux

Journées annuelles de santé publique

3

jours d'activité

2 078

inscriptions

21

activités scientifiques

41

communications par affiches

2

lauréats du concours de la relève

90,4 %

des personnes interrogées considèrent ces journées de formation comme prioritaires parmi toutes les formations offertes en santé publique.

94,6 %

des personnes interrogées voient cet événement comme une occasion idéale de réseautage.

Le privilège d'accompagner les nouveaux parents



Mis à jour annuellement, le guide ***Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans*** est tiré à quelque 94 000 exemplaires et est offert gratuitement à tous les nouveaux et futurs parents du Québec. Il est aussi disponible en ligne.

Rayonner au-delà du contexte de travail!



Formation ***Sexes, genres et orientations sexuelles comprendre la diversité*** offerte sur diverses plateformes à l'extérieur du réseau de la santé et des services sociaux.

5 000
inscriptions
2024-2025

« *Quelques membres du personnel nous ont remerciés d'offrir cette formation, notamment une mère de famille dont l'ex-conjoint est en transition de genre et qui se sentait un peu désemparée devant la situation.* »



Contribuer à la santé et au mieux-être de notre personnel

81 %

des personnes sondées sont satisfaites à l'égard des mesures prises pour favoriser la **santé psychologique**

87 %

des personnes sondées sont satisfaites à l'égard des mesures prises pour favoriser la **qualité de vie au travail**

95 %

des personnes sondées sont fières de travailler pour l'Institut!

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2024-2025 relatifs aux engagements du *Plan stratégique 2023-2027*

Enjeu 1 : La faculté d'adaptation de l'Institut dans le contexte de la santé publique québécoise

Orientation 1 : Miser sur notre expertise en santé publique

| OBJECTIFS | INDICATEURS | CIBLES 2024-2025 | RÉSULTATS 2024-2025 | PAGE |
|--------------|--------------|------------------------------|---------------------|------|
| Objectif 1.1 | Indicateur 1 | S.O. | S.O. | 15 |
| Objectif 1.2 | Indicateur 2 | 50 % | 49 % | 16 |
| Objectif 1.2 | Indicateur 3 | +2 % sur résultats 2023-2024 | +7,9 % | 16 |
| Objectif 1.2 | Indicateur 4 | +2 % sur résultats 2023-2024 | +0,29 % | 16 |
| Objectif 1.3 | Indicateur 5 | +5 % sur résultats 2023-2024 | +5,6 % | 17 |
| Objectif 1.3 | Indicateur 6 | +2 % sur résultats 2023-2024 | +33,4 % | 18 |

Orientation 2 : Améliorer l'accès aux savoirs et aux données en santé publique en temps opportun

| OBJECTIFS | INDICATEURS | CIBLES 2024-2025 | RÉSULTATS 2024-2025 | PAGE |
|--------------|---------------|------------------|---------------------|------|
| Objectif 2.1 | Indicateur 7 | 92 % | 100 % | 18 |
| Objectif 2.1 | Indicateur 8 | 92 % | 96,1 % | 19 |
| Objectif 2.1 | Indicateur 9 | 92 % | 95,1 % | 19 |
| Objectif 2.1 | Indicateur 10 | 92 % | 97 % | 19 |
| Objectif 2.2 | Indicateur 11 | 88 % | 100 % | 20 |

Orientation 3 : Assumer un leadership collaboratif

| OBJECTIFS | INDICATEURS | CIBLES 2024-2025 | RÉSULTATS 2024-2025 | PAGE |
|--------------|---------------|------------------|---------------------|------|
| Objectif 3.1 | Indicateur 12 | 3 | 1 | 21 |
| Objectif 3.1 | Indicateur 13 | 8 | 9 | 21 |
| Objectif 3.1 | Indicateur 14 | 200 | 193 | 21 |

Enjeu 2 : Le développement des capacités et l'usage efficace des ressources

Orientation 4 : Renforcer l'expérience du personnel

| OBJECTIFS | INDICATEURS | CIBLES 2024-2025 | RÉSULTATS 2024-2025 | PAGE |
|--------------|---------------|------------------|---------------------|------|
| Objectif 4.1 | Indicateur 15 | +22 | -2 | 22 |
| Objectif 4.2 | Indicateur 16 | 25 % | 25 % | 23 |

Orientation 5 : Perfectionner nos façons de faire

| OBJECTIFS | INDICATEURS | CIBLES 2024-2025 | RÉSULTATS 2024-2025 | PAGE |
|--------------|---------------|------------------|---------------------|------|
| Objectif 5.1 | Indicateur 17 | 70 % | 86 % | 24 |

Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du *Plan stratégique 2023-2027*

Enjeu 1 : La faculté d'adaptation de l'Institut dans le contexte de la santé publique québécoise

Orientation 1 : Miser sur notre expertise en santé publique

Objectif 1.1 : Favoriser l'intégration des expertises et des perspectives

Contexte lié à l'objectif : Parce qu'elles sont complexes et variées, les interventions en santé publique nécessitent une approche transdisciplinaire. L'intégration des expertises permet de tirer parti des connaissances spécialisées propres à chaque domaine pour convenir de solutions intégrées et globales. Pour y parvenir, l'Institut combine son expertise propre avec la meilleure expertise externe. L'association des principales parties prenantes contribue elle aussi à des interventions plus adaptées et à une meilleure acceptation sociale, renforçant ainsi l'efficacité et l'impact des efforts déployés pour améliorer la santé et le mieux-être de la population.

Indicateur 1 : Proportion des publications impliquant des parties prenantes

Mesure de départ : Sans objet

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles | S.O. | S.O. | S.O. | 25 % |
| Résultats | S.O. | S.O. | | |

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Des travaux sont en cours pour définir des balises et des critères permettant d'identifier le type de parties prenantes qui devrait être impliqué, ainsi que l'apport attendu des savoirs expérientiels aux différents travaux scientifiques de l'Institut.

Objectif 1.2 : Accroître l'influence de l'Institut

Contexte lié à l'objectif : En tant que centre d'expertise et de référence, il est important que l'Institut soit reconnu comme une institution fiable et digne de confiance par la population, ses partenaires et les décideurs. La sensibilisation aux enjeux de santé publique, la communication d'information cruciale à un large public, la diffusion rapide et efficace de connaissances favorisent une meilleure compréhension des problèmes de santé et des solutions possibles. Par exemple, l'Institut a été exposé plus que jamais dans les médias lors de la pandémie de COVID-19 : la fréquentation du site Web ainsi que les demandes médias ont connu une augmentation significative. Bien qu'il ne soit pas toujours spontanément associé à l'Institut, un de nos produits phares est présent dans tous les foyers du Québec où résident de jeunes enfants. Il s'agit du guide *Mieux vivre avec son enfant de la grossesse à deux ans* qui accompagne les parents et futurs parents au cours des deux premières années de vie de leur enfant. Cet exemple doit maintenant être repris dans d'autres domaines. L'Institut doit assumer sa présence auprès du public et de ses partenaires en favorisant l'accès et le partage de l'ensemble des connaissances dont il dispose. Une population bien informée contribue à l'atteinte d'un mieux-être de la société.

Indicateur 2 : Taux de notoriété de l'Institut

Mesure de départ : 57 %

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|-----------|---------------------|-----------|-----------|
| Cibles | S.O. | 50 % | S.O. | 50 % |
| Résultats | S.O. | 49 % (non atteinte) | | |

Indicateur 3 : Taux d'augmentation du nombre de pages Web vues

Mesure de départ : 13 944 765 pages vues

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|--|--|---------------------------------|---------------------------------|
| Cibles | +1 % sur la mesure de départ | +2 % sur résultats de 2023-2024 | +2 % sur résultats de 2024-2025 | +2 % sur résultats de 2025-2026 |
| Résultats | +9 % (atteinte, 15 240 084 pages vues) | +7,9 % (atteinte, 16 446 210 pages vues) | | |

Indicateur 4 : Taux d'augmentation des mentions de l'Institut dans les médias

Mesure de départ : 5 874 mentions dans les médias traditionnels en 2022-2023

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|--------------------------------------|--|---------------------------------|---------------------------------|
| Cibles | +1 % sur la mesure de départ | +2 % sur résultats de 2023-2024 | +2 % sur résultats de 2024-2025 | +2 % sur résultats de 2025-2026 |
| Résultats | -64 % (non atteinte, 2 100 mentions) | +0,29 % (non atteinte, 2 106 mentions) | | |

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le taux de notoriété de l'Institut, mesuré tous les deux ans par la firme Léger, a été réévalué en mars 2025. Les résultats du sondage confirment l'efficacité des stratégies de communication mises en place et la notoriété de l'Institut demeure stable, autour de 50 %. Depuis 2023, des efforts particuliers sont déployés pour valoriser les publications sur les réseaux sociaux notamment en adaptant les messages aux différents types d'auditoires, incluant le grand public. Cette approche contribue à renforcer l'engagement et la portée des contenus diffusés.

Le site Web de l'Institut continue d'enregistrer une croissance soutenue de sa fréquentation, dépassant la cible annuelle. Cette performance est en partie attribuable à la qualité et à la pertinence des publications sur les réseaux sociaux. Deux projets ont particulièrement suscité l'intérêt :

- L'Indicateur de santé publique, une nouvelle mouture de Santéscope, qui présente un portrait synthétisé et adapté sur l'état de santé de la population québécoise.
- Le *Programme scientifique 2024-2029*, un document stratégique identifiant les principaux enjeux émergents ou en croissance en santé publique.

Ces initiatives, parmi d'autres, ont généré des milliers de clics redirigés vers le site Web de l'Institut.

En ce qui concerne la visibilité médiatique, l'Institut a été mentionné 2 106 fois dans les médias traditionnels en 2024-2025, un chiffre stable par rapport à l'année précédente. Bien que la mesure de départ fût possiblement influencée par le contexte exceptionnel de la pandémie de COVID-19, le nombre de mentions actuelles est trois fois plus élevé qu'en 2019-2020, ce qui constitue une base de comparaison plus représentative pour la période postpandémique.

Objectif 1.3 : Accroître l'influence de l'Institut

Contexte lié à l'objectif : Les interventions pouvant agir sur les déterminants de la santé relèvent d'une panoplie d'acteurs provenant de divers secteurs de la société. Afin d'améliorer la qualité des interventions en santé publique, l'Institut doit assurer une diffusion rapide et efficace des connaissances et les rendre accessibles à tous. Par ses publications, ses formations, ses outils de promotion, ses guides de pratiques, il permet aux professionnels de la santé, chercheurs, étudiants, décideurs et au grand public d'accéder à des informations actualisées vers lesquelles orienter leurs interventions. L'infolettre de l'Institut et la tenue de webinaires permettent de rejoindre des partenaires essentiels à l'atteinte des objectifs de santé publique, en les familiarisant avec nos productions.

Indicateur 5 : Taux d'augmentation des abonnements à l'infolettre de l'Institut

Mesure de départ : 7 800 abonnées à l'infolettre

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Cibles | +5 % sur la mesure de départ | +5 % sur résultats de 2023-2024 | +5 % sur résultats de 2024-2025 | +5 % sur résultats de 2025-2026 |
| Résultats | +3,4 % (non atteinte, 8 069 abonnées) | +5,6 % (atteinte, 8 521 abonnées) | | |

Indicateur 6 : Taux d'augmentation du nombre de participants aux webinaires offerts par l'Institut

Mesure de départ : 3 916 participants

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|--------------------------------------|--|---------------------------------|---------------------------------|
| Cibles | +1 % sur la mesure de départ | +2 % sur résultats de 2023-2024 | +2 % sur résultats de 2024-2025 | +2 % sur résultats de 2025-2026 |
| Résultats | +41 % (atteinte, 5 511 participants) | +33,4 % (atteinte, 7 352 participants) | | |

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le nombre d'abonnés à l'infolettre principale *Les Résonances de l'Institut* a enregistré une hausse de 5,6 %, un taux légèrement supérieur à l'objectif initial. Cette progression est d'autant plus significative qu'elle s'inscrit dans un contexte où plusieurs autres infolettres thématiques coexistent. Par ailleurs, la participation aux webinaires produits par l'Institut a connu une augmentation significative. Cette croissance s'explique notamment par le nombre accru de webinaires offerts ainsi que par la diversité des thématiques abordées en santé publique, permettant de rejoindre un large éventail de partenaires.

Orientation 2 : Améliorer l'accès aux savoirs et aux données en santé publique en temps opportun

Objectif 2.1 : Répondre aux besoins des partenaires par des produits et services appropriés

Contexte lié à l'objectif : En plus des publications officielles disponibles sur le site Web et des services spécialisés de laboratoire et de dépistage, l'Institut offre du soutien-conseil sous diverses formes au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), aux directions régionales de santé publique ainsi qu'aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Il diffuse également des connaissances par le biais d'activités de formation et de webinaires. Afin de remplir sa mission, l'Institut doit constamment s'assurer que ces produits et services sont utiles et répondent aux besoins de ses partenaires. Le niveau de satisfaction de ses partenaires est élevé, notamment en ce qui a trait aux services personnalisés qu'il offre aux directions régionales de santé publique. Il demeure tout de même essentiel de mesurer ce niveau de satisfaction et d'identifier les pistes d'amélioration pour fournir des produits et des services toujours plus appropriés et adaptés aux besoins grandissants.

Indicateur 7 : Taux de satisfaction des partenaires à l'égard du soutien-conseil offert

Mesure de départ : Sans objet

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|------------------|------------------|-----------|-----------|
| Cibles | 90 % | 92 % | 95 % | 98 % |
| Résultats | 100 % (atteinte) | 100 % (atteinte) | | |

Indicateur 8 : Taux de satisfaction des publics visés quant à l'utilité des publications

Mesure de départ : Sans objet

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|-----------------|-------------------|-----------|-----------|
| Cibles | 90 % | 92 % | 95 % | 98 % |
| Résultats | 94 % (atteinte) | 96,1 % (atteinte) | | |

Indicateur 9 : Taux de satisfaction quant aux formations et webinaires offerts par l'Institut

Mesure de départ : Sans objet

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|-----------------|-------------------|-----------|-----------|
| Cibles | 90 % | 92 % | 95 % | 98 % |
| Résultats | 94 % (atteinte) | 95,1 % (atteinte) | | |

Indicateur 10 : Taux de satisfaction des partenaires à l'égard des services spécialisés de laboratoires et de dépistage

Mesure de départ : Sans objet

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|-----------------|-----------------|-----------|-----------|
| Cibles | 90 % | 92 % | 95 % | 98 % |
| Résultats | 99 % (atteinte) | 97 % (atteinte) | | |

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

L'Institut offre du soutien-conseil au MSSS, aux directions régionales de santé publique ainsi qu'aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Une quinzaine de cas de soutien-conseil ont été complétés en 2024-2025 dans plusieurs régions du Québec.

Neuf cas ont servi à évaluer le premier indicateur de cet objectif (indicateur 7). Une entrevue a été réalisée par une firme externe auprès de représentants et représentantes de partenaires. Les personnes sondées avaient été impliquées directement dans les cas à l'étude. Le questionnaire utilisé pour les entrevues était composé de questions ouvertes et fermées et a permis d'établir le niveau de satisfaction à l'égard du soutien reçu.

Les informations recueillies lors de ces entrevues aideront l'Institut à améliorer ses pratiques.

L'indicateur 8 a été mesuré à partir d'un échantillon composé de 18 productions issues des différentes directions de l'Institut. Un sondage, élaboré par une firme externe, a été envoyé à plus de 453 personnes parmi les acteurs du réseau de santé publique pour valider leur satisfaction concernant l'utilité des publications. Les publics identifiés, dont les directeurs régionaux et directrices régionales de santé publique, ont aussi eu l'opportunité d'exprimer leur appréciation globale à l'égard de la production scientifique de l'Institut. Les commentaires recueillis sont compilés et analysés afin de dégager des pistes d'amélioration.

Afin de mesurer le niveau de satisfaction quant aux formations et webinaires offerts par l'Institut en 2024-2025, un sondage a été envoyé aux participantes et participants de 21 formations et 15 webinaires sélectionnés pour cette mesure. L'analyse des réponses a été effectuée par une firme externe et les réponses de 9 974 questionnaires d'évaluation remplis ont permis d'obtenir le taux de satisfaction global. Une analyse des sondages de satisfaction envoyés en 2024-2025 par le Centre de toxicologie du Québec et les Services cliniques de dépistage ainsi qu'un sondage Web envoyé aux utilisateurs des services du Laboratoire de santé publique du Québec a permis de calculer le taux de satisfaction des partenaires à l'égard des services spécialisés de laboratoires et de dépistage (indicateur 10).

Objectif 2.2 : Adopter des méthodes et des technologies de pointe pour le traitement de données en santé publique

Contexte lié à l'objectif : Analyser des masses de données afin d'identifier des tendances, faire de la détection précoce de problématiques de santé, personnaliser les interventions, faire des modèles prédictifs, surveiller en temps réel les indicateurs de santé, intégrer des données hétérogènes, voici autant de raisons justifiant l'adoption de méthodes et de technologies de pointe en santé publique, notamment l'intelligence artificielle. Pouvoir rendre disponibles ces expertises à nos partenaires représente un objectif essentiel et pressant pour l'Institut.

Indicateur 11 : Taux de satisfaction des partenaires quant aux nouvelles méthodes et technologies utilisées

Mesure de départ : Sans objet

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|---------------------|------------------|-----------|-----------|
| Cibles | 85 % | 88 % | 92 % | 95 % |
| Résultats | 70 % (non atteinte) | 100 % (atteinte) | | |

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Un sondage Web a été réalisé auprès des utilisateurs potentiels de quatre méthodes ou technologies développées par l'Institut. Le taux de satisfaction selon la méthode ou la technologie évaluée est de 100 %.

Orientation 3 : Assumer un leadership collaboratif

Objectif 3.1 : Développer des partenariats d'enseignement et de recherche avec les milieux académiques

Contexte lié à l'objectif : La collaboration avec les milieux universitaires contribue à établir des liens entre les praticiens de la santé publique, les chercheurs et les étudiants. L'Institut entretient des ententes de partenariat avec des universités et s'est doté d'une table de partenaires universitaires œuvrant en santé publique. Il souhaite accroître ses collaborations avec les milieux académiques afin de développer des perspectives communes et de combiner les ressources dans l'atteinte de buts communs. Le développement en association de chaires de recherche, la collaboration institutionnelle avec des chercheurs universitaires et l'accueil de stagiaires sont des moyens permettant de multiplier l'expertise disponible en santé publique, au bénéfice de la population.

Indicateur 12 : Nombre cumulatif de chaires de recherche associées

Mesure de départ : Sans objet

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|------------------|------------------|-----------|-----------|
| Cibles | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Résultats | 1 (non atteinte) | 1 (non atteinte) | | |

Indicateur 13 : Nombre cumulatif de chercheurs associés

Mesure de départ : Sans objet

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|--------------|--------------|-----------|-----------|
| Cibles | 6 | 8 | 12 | 15 |
| Résultats | 6 (atteinte) | 9 (atteinte) | | |

Indicateur 14 : Nombre annuel de stagiaires accueillis

Mesure de départ : Sans objet

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|--------------------|--------------------|-----------|-----------|
| Cibles | 195 | 200 | 210 | 225 |
| Résultats | 194 (non atteinte) | 193 (non atteinte) | | |

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Les résultats des indicateurs 12, 13 et 14 sont atteints ou très proches des cibles fixées, reflétant la détermination et l'engagement de l'Institut en matière d'enseignement et de recherche en santé publique. Plusieurs mesures ont été déployées afin de renforcer l'enseignement et la recherche collaborative, en partenariat avec les milieux académiques. L'adoption du Plan d'action pour la formation en santé publique au Québec (octobre 2024) constitue une feuille de route fédérant l'ensemble des acteurs de santé publique au Québec et vise, entre autres, à renforcer la pratique dans la formation initiale, notamment par les stages. À cet effet, un membre du personnel de l'Institut est dédié à temps plein à l'amélioration et à la coordination du programme de stages ainsi qu'à la valorisation des diverses activités liées à l'enseignement. L'augmentation du nombre de stagiaires va de pair avec l'augmentation du nombre de superviseurs disponibles. Il est donc primordial de travailler à favoriser les conditions d'encadrement et d'accueil des stagiaires.

De même, l'année 2024-2025 a été consacrée en grande partie à formaliser l'encadrement de la recherche à l'Institut, ce qui facilitera les partenariats avec les milieux académiques. Plus particulièrement, la création d'un profil chercheur reconnaissant les compétences en recherche du personnel qualifié, l'adoption d'un code de conduite pour la recherche responsable, la mise à jour des modalités d'octroi du statut de chercheuse ou chercheur associé(e) ainsi que la nouvelle politique sur le soutien aux activités scientifiques externes permettront de faciliter le développement de partenariats en recherche.

Enjeu 2 : Le développement des capacités et l'usage efficace des ressources

Orientation 4 : Renforcer l'expérience du personnel

Objectif 4.1 : Se positionner comme employeur de choix

Contexte lié à l'objectif : Attirer, retenir les talents et maximiser le potentiel du personnel sont des préoccupations de premier ordre pour l'Institut qui doit miser en grande partie sur son capital humain. Les occasions de développement, l'accès à des technologies de pointe combinés à une culture de l'excellence et de l'innovation sont autant de conditions essentielles permettant à l'Institut de se positionner comme employeur de choix. L'organisation adopte aussi plusieurs mesures afin de maintenir à jour sa certification Entreprise en santé Élite en agissant sur les habitudes de vie, l'environnement de travail, la conciliation travail-vie personnelle ainsi que les pratiques de gestion et d'organisation du travail. Un sondage annuel est réalisé afin d'évaluer la satisfaction des mesures déployées auprès du personnel dans le cadre de cette certification. L'indice de recommandation des employés envers l'Institut est un indicateur servant à mesurer la satisfaction et l'engagement du personnel. Il s'inspire du concept de *Net Promoter Score* utilisé pour évaluer la satisfaction des clients. Le score peut varier de -100 à +100; un score positif étant considéré comme bon. Un sondage annuel est réalisé afin de mesurer la satisfaction des mesures déployées dans le cadre de la démarche Entreprise en santé.

Indicateur 15 : Indice de recommandation des employés envers l'Institut (*Net Promoter score* [NPS])

Mesure de départ : Sans objet

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|--------------------|-------------------|-----------|-----------|
| Cibles | +20 | +22 | +25 | +25 |
| Résultats | +10 (non atteinte) | -2 (non atteinte) | | |

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

L'indice du *Net Promoter Score* (NPS) recueilli lors du dernier sondage annuel correspond à -2 ce qui indique que la proportion des employés moins enclins à recommander l'Institut comme employeur (les détracteurs) dépasse légèrement celle des employés qui recommandent fortement l'Institut (les promoteurs). Toutefois, ce chiffre ne reflète pas toute la réalité : 72 % des membres du personnel ont attribué une note de 7 ou plus lorsqu'on leur a demandé s'ils recommanderaient l'Institut comme employeur. Cela montre qu'une majorité a une perception plutôt positive même si elle n'est pas assez forte pour être considérée comme de la promotion active (note de 9 ou 10).

Bien que l'indice se situe en deçà de l'objectif, les résultats du sondage révèlent des perceptions généralement positives sur les questions concernant l'environnement de travail, la conciliation travail-vie personnelle ainsi que les pratiques de gestion et d'organisation du travail. De plus, le sondage relève que 93 % des employés sont fiers de travailler pour l'Institut. Le contexte actuel dans lequel évolue l'Institut, marqué par l'imposition de restrictions budgétaires et un gel d'embauche, combinés au processus en cours de négociation des conventions collectives, pourrait avoir influencé ce résultat.

L'analyse des commentaires qualitatifs recueillis permettra de mieux cibler les raisons derrière les résultats pour ensuite les traduire en actions concrètes afin de répondre aux besoins du personnel.

Objectif 4.2 : Promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion

Contexte lié à l'objectif : L'équité, la diversité et l'inclusion sont des valeurs de base en santé publique et c'est pourquoi l'Institut doit faire preuve d'exemplarité dans ce domaine. Plusieurs recherches montrent que l'équité, la diversité et l'inclusion contribuent positivement à la performance des organisations. Un personnel diversifié est mieux à même de comprendre les besoins variés de la société et d'y répondre adéquatement.

Indicateur 16 : Taux d'implantation du Plan d'action équité, diversité et inclusion (EDI)

Mesure de départ : Sans objet

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles | S.O. | 25 % | 50 % | 75 % |
| Résultats | S.O. | 25 % | | |

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

L'Institut poursuit ses efforts, notamment par la mise en œuvre de son Plan d'action équité, diversité inclusion (EDI) adopté par le conseil d'administration. À ce jour, 25 % du plan a été réalisé selon trois axes :

- Engager la direction et promouvoir l'EDI au sein de l'organisation;
- Former le personnel;
- Faciliter l'accès et l'intégration en emploi pour les personnes en situation de handicap et les personnes autochtones.

L'Institut a mené des activités de sensibilisation et de promotion, par le biais de communications internes et de campagnes. Afin de mieux comprendre la diversité, une formation sur la diversité des genres et orientations sexuelles a été offerte à tous.

L'Institut a renforcé ses partenariats avec des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées et a participé au programme de stage DuoEmploi.

Ces efforts se poursuivront au cours de la prochaine année, notamment par le déploiement de la politique institutionnelle en matière d'EDI, réaffirmant ainsi l'engagement clair de la direction envers un environnement de travail inclusif et équitable.

Orientation 5 : Perfectionner nos façons de faire

Objectif 5.1 : Développer l'agilité et la pertinence de nos processus

Contexte lié à l'objectif : Dans un environnement de travail en évolution, où les exigences scientifiques sont toujours plus complexes, il est nécessaire d'instaurer des standards de qualité afin de préserver la valeur scientifique de ce que nous produisons. Le respect de ces standards n'est pas uniquement un gage de rigueur, mais également une démarche stratégique permettant de maintenir la confiance de nos partenaires.

Indicateur 17 : Proportion des projets qui intègrent la totalité des normes de qualité suggérées

Mesure de départ : Sans objet

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|-----------------|-----------------|-----------|-----------|
| Cibles | 65 % | 70 % | 75 % | 80 % |
| Résultats | 67 % (atteinte) | 86 % (atteinte) | | |

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Parmi les projets réalisés dans la dernière année et qui ont mené à une publication, 86 % d'entre eux ont respecté la totalité des standards de qualité applicables. Cet exercice permet de constater que les normes de qualité instaurées à l'Institut font de plus en plus partie intégrante des pratiques. Il a aussi démontré que les mesures prises en lien avec les zones d'amélioration identifiées l'an dernier, soit la révision par les pairs et la déclaration d'intérêt, ont été efficaces. Quatre-vingt-quatorze pour cent des publications ont été révisées par au moins deux réviseurs (comparativement à 91 % l'an dernier). De plus, 91 % des publications indiquaient les informations concernant la déclaration d'intérêts des auteurs et des collaborateurs (comparativement à 82 % l'an dernier). Pour la prochaine année, l'accent sera mis sur l'importance de mettre en valeur la section qui décrit la méthodologie pour l'ensemble des publications auxquelles cette norme s'applique.



3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Les effectifs au 31 mars 2025 sont de 758 personnes et ont diminué de 36 personnes par rapport à l'année précédente. À cela, s'ajoutent 36 effectifs médicaux. Cette variation s'explique notamment par le gel d'embauche et les mesures de restriction budgétaire.

Effectifs au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

| SECTEURS D'ACTIVITÉ | 2023-2024 | 2024-2025 | Écart |
|--|------------|------------|------------|
| 1. Activités scientifiques | 325 | 335 | 10 |
| 2. Activités de laboratoire | 242 | 227 | -15 |
| 3. Activités transversales | 93 | 66 | -27 |
| 4. Soutien corporatif et administratif | 134 | 130 | -4 |
| Total | 794 | 758 | -36 |

Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les conditions et modalités prévues dans la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* selon l'année civile.

De façon générale, la proportion de la masse salariale investie en formation et perfectionnement demeurent relativement stable depuis 2022. Comme chaque année, l'Institut a poursuivi activement le développement et le maintien des connaissances scientifiques et de l'expertise de son personnel, éléments essentiels à la réussite de son *Plan stratégique 2023–2027*.

L'Institut a également proposé une gamme de formations visant à renforcer les compétences transversales et technologiques de ses équipes.

Ces formations ont notamment porté sur :

- les habiletés de communication et de diffusion des savoirs;
- l'utilisation des outils infonuagiques et la maîtrise de leur environnement;
- le développement de la relève, à travers un programme de formation destiné à préparer les coordonnateurs techniques et professionnels à leurs fonctions.

L'Institut a aussi offert au personnel des conférences portant sur les attitudes et comportements favorables à un milieu de travail sain, répondant ainsi aux obligations légales, tout en maintenant un climat de travail empreint de civilité.

Proportion de la masse salariale investie en formation

| | 2022 | 2023 | 2024 |
|--------------------------------------|--------|-------|-------|
| Proportion de la masse salariale (%) | 1,26 % | 1,1 % | 1,2 % |

Nombre moyen de jours de formation par personne

| | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|------------|------------|------------|
| Cadre | 1,4 | 1,6 | 2,1 |
| Professionnel | 1,7 | 2,3 | 2,1 |
| Techniciens de laboratoire | 0,5 | 0,6 | 1,0 |
| Autres techniciens et personnel de soutien | 0,9 | 1,9 | 1,3 |
| Total¹ | 1,3 | 1,7 | 1,8 |

1 Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Somme allouée par personne

| | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|--------|--------|--------|
| Somme allouée par personne ¹ | 777 \$ | 933 \$ | 963 \$ |

1 Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents, excluant les titulaires d'un emploi supérieur), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

| | Nombre 2022-2023 | Taux (%) 2022-2023 | Nombre 2023-2024 | Taux (%) 2023-2024 | Nombre 2024-2025 | Taux (%) 2024-2025 | Taux de la fonction publique (%) ² 2024-2025 |
|--|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---|
| Retraite | 8 | 1,0 | 8 | 1,0 | 10 | 1,2 | 2,0 |
| Démission | 84 | 10,9 | 73 | 8,9 | 66 | 8,0 | 3,1 |
| Mutation de sortie | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 | 3,8 |
| Total - Départ volontaire ¹ | 92 | 11,9 | 81 | 9,9 | 76 | 9,2 | 9,0 |
| Nombre moyen d'employés durant la période de référence | 774 | S.O. | 821 | S.O. | 830 | S.O. | S.O. |

1 Total des employés ayant pris leur retraite, ayant démissionné et ayant effectué une mutation de sortie.

2 Les taux de mutation de sortie et de départ volontaire pour la fonction publique représentent la moyenne des taux de la fonction publique : le taux de départ volontaire ministériel et le taux de mutation de sortie ministériel sont comparables à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation et à la moyenne des taux de mutation de sortie de chaque organisation puisqu'ils comprennent les mouvements de type mutation de sortie.

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2024

| Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028 | Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2024 |
|---|---|
| 19 | 65 |

3.2 Utilisation des ressources financières

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025 audités par le Vérificateur général du Québec incluent les résultats financiers pour les activités régulières et les projets spéciaux de l'Institut. Les activités régulières sont financées principalement par la subvention récurrente du ministère de la Santé et des Services sociaux. Quant aux projets spéciaux, ils sont constitués d'activités ciblées à caractère non récurrent en réponse à des mandats spécifiques dont les dépenses sont assumées par plusieurs sources de financement.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

| Secteur d'activité | Budget de dépenses 2024-2025 (000 \$) | Dépenses réelles au 2024-2025 (000 \$) | Écart (000 \$) | Variation (%) | Dépenses réelles 2023-2024 (000 \$) |
|----------------------|---------------------------------------|--|----------------|---------------|-------------------------------------|
| Activités régulières | 50 428 | 56 254 | 5 826 | 11,6% | 48 706 |
| Projets spéciaux | 62 947 | 63 002 | 55 | 0,1% | 63 967 |
| | 113 375 | 119 256 | 5 8821 | 3,8% | 112 673 |

La hausse de dépenses en 2024-2025 par rapport au budget dans les activités régulières et dans les projets spéciaux s'explique principalement par l'ajustement des paramètres salariaux et de l'équité salariale. Également, certaines activités budgétées dans les projets spéciaux ont été transférées dans les activités régulières pour 4 100 k\$.

De plus, spécifiquement pour les projets spéciaux, le niveau de dépenses est tributaire du volume de mandats spécifiques confiés à l'Institut.

En complément, l'Institut a effectué des investissements en immobilisations totalisant 2 666 k\$ (4 085 k\$ en 2023-2024). Ces investissements se composent notamment d'équipements de laboratoires, de matériel informatique, de système d'information, d'améliorations locatives et de mobiliers de bureau.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

La Direction des technologies de l'information (DTI) a accompli plusieurs réalisations majeures pour soutenir l'organisation dans sa mission. Elle soutient également le ministère de la Santé et des Services sociaux et Santé Québec comme gestionnaire opérationnel de plusieurs systèmes provinciaux de santé publique.

- Plusieurs évolutions du Système d'information pour la protection des maladies Infectieuses (SI-PMI), dont la réalisation de plusieurs initiatives d'interopérabilité avec, entre autres, la vaccination en pharmacie et le futur carnet vaccinal virtuel;
- Mise à jour technologique majeure du Système d'information en santé au travail (SISAT) afin d'augmenter sa durée de vie de plusieurs années.
- Phase de conception et de démarrage pour l'évolution des systèmes de gestion de l'information de laboratoire permettant une interopérabilité avec le système de laboratoire provincial. Cette évolution augmentera la rapidité de transmission des résultats aux médecins et aux patients.

La DTI a poursuivi la mise en œuvre de projets stratégiques visant à soutenir la performance organisationnelle :

- **Le développement de l'infonuagique** : la DTI participe au projet du Programme de consolidation des centres de traitement informatique. Afin d'optimiser le traitement et le stockage de l'information, les travaux sont en cours pour transiter vers l'infonuagique d'ici la fin 2025.
- **Le renforcement de la sécurité informationnelle** : en 2024-2025, l'équipe de sécurité a poursuivi la mise en œuvre du programme de sécurité à travers la gouvernance des services d'information, la surveillance infonuagique, la sécurité des données et le développement sécuritaire.
- **Transformation numérique** : plusieurs systèmes de mission qui permettent de supporter la transformation numérique ont été renouvelés. Le remplacement de l'outil de gestion de conformité ISO dans les laboratoires permet aux techniciens et aux professionnels d'économiser du temps dans la gestion des documents et du suivi de la conformité de centaines de procédures.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2024-2025

| TYPE D'INTERVENTION | INVESTISSEMENTS (000 \$) | DÉPENSES (000 \$) |
|------------------------|--------------------------|---------------------|
| Projets ¹ | 304,52 \$ | 1 088,89 \$ |
| Activités ² | 480,65 \$ | 19 196,22 \$ |
| Total | 785,17 \$ | 20 285,11 \$ |

1 Interventions constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

2 Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la loi.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

L'augmentation des heures rémunérées totales s'explique par les efforts requis reliés à des activités subventionnées par d'autres sources de financement que le gouvernement du Québec telles que la contribution du Centre de toxicologie du Québec à l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé, les travaux du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé et les travaux en génomique du Laboratoire de santé publique du Québec.

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 3 mars 2024 au 22 mars 2025

| CATÉGORIES | Heures travaillées [1] | Heures supplémentaires [2] | Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2] | Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3 | 2023-2024 Total en ETC transposés [5] | Évolution [6] = [4] - [5] |
|--|------------------------|----------------------------|---|---|---------------------------------------|---------------------------|
| 1. Personnel d'encadrement | 131 639 | 31 | 131 671 | 72,1 | 52,65 | 19,4 |
| 2. Personnel professionnel | 782 504 | 2 334 | 784 838 | 429,7 | 434,11 | -4,4 |
| 3. Personnel infirmier | 19 751 | 85 | 19 836 | 10,9 | 8,84 | 2,0 |
| 4. Personnel de bureau, technicien et assimilé | 434 020 | 2 181 | 436 201 | 238,8 | 239,02 | -0,2 |
| 5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 3 278 | 139 | 3 417 | 1,9 | 2,04 | -0,2 |
| 6. Étudiants et stagiaires | 8 104 | 4 | 8 108 | 4,4 | 5,70 | -1,3 |
| Total | 1 379 297 | 4 773 | 1 384 071 | 757,9 | 742,4 | 15,5 |

Contrats de service

En vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, l'Institut présente dans le tableau suivant l'information sur les contrats de services dont le montant est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025. Ces informations sont également présentées à chaque séance du conseil d'administration de l'Institut.

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

| | NOMBRE | VALEUR |
|--|-----------|---------------------|
| Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non) | 1 | 37 977 \$ |
| Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique | 19 | 2 334 433 \$ |
| Total des contrats de service | 20 | 2 372 410 \$ |

4.2 Développement durable

Résultats 2024-2025 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

| SOUS-OBJECTIFS | ACTIONS | INDICATEURS | CIBLES 2024-2025 | RÉSULTATS 2024-2025 |
|---|--|--|------------------|---------------------|
| 1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes | 1. Produire des webinaires de formation en lien avec les changements climatiques et la santé | Nombre de personnes formées par les webinaires | 2 300 | 1 392 |

Synthèse des activités

L'Institut n'a malheureusement pas atteint les objectifs qu'il s'était fixés quant au nombre de participants aux webinaires en changements climatiques. Quelques pistes de réflexion peuvent expliquer cette diminution par rapport à l'année précédente : un changement dans le mode de promotion des activités, passant des courriels à une nouvelle infolettre en changements climatiques et santé; l'abondance de webinaires sur des sujets similaires ou concurrents, offerts par l'Institut et par d'autres organisations; la portée pédagogique limitée des webinaires. Aussi, l'intérêt pour un apprentissage plus contextualisé et plus ancré dans les pratiques est ressorti de l'analyse des besoins de formation en santé publique.

| SOUS-OBJECTIFS | ACTIONS | INDICATEURS | CIBLES 2024-2025 | RÉSULTATS 2024-2025 |
|--|---|---|------------------|---------------------|
| 1.3.2 Faciliter les choix de consommation responsables et locaux | 2. Produire et diffuser des avis et recommandations associés aux choix de consommation responsables | Nombre de ménages rejoints par des recommandations associées aux choix de consommation responsables | 100 000 | 94 000 |

Synthèse des activités

En 2024-2025, l'Institut a presque atteint sa cible du nombre de ménages rejoints par des recommandations associées aux choix de consommation responsables. En effet, 94 000 copies papier du guide *Mieux vivre avec notre enfant de la naissance à deux ans* ont été distribuées aux familles ayant accueilli un bébé. En dehors de la mise à jour annuelle du guide, des ajouts liés aux préoccupations environnementales des parents ont été faits. Par exemple, une rubrique sur le transport collectif a été intégrée et des mentions ont été ajoutées, au fil des pages, concernant les choix favorables à la protection de l'environnement (ex. : alimentaire, de consommation, etc.). Enfin, une rubrique entièrement dédiée à l'environnement a été incluse : *Faire attention à l'environnement en famille* qui mentionne quelques gestes que peuvent poser les parents pour contribuer à protéger l'environnement. Celle-ci a été consultée en ligne 252 fois entre le 15 janvier et le 31 mars 2025.

Résultats 2024-2025 du Plan d'action de développement durable 2023-2028 (suite)

| SOUS-OBJECTIFS | ACTIONS | INDICATEURS | CIBLES 2024-2025 | RÉSULTATS 2024-2025 |
|---|--|---|------------------------------|---------------------|
| 2.2.2 Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature | 3. Produire et diffuser des avis et recommandations associés à la dégradation de la nature (eau, air, sol) | Taux de recommandations qui réduisent les risques sur la santé associés à la dégradation de la nature | +1 % (mesure de départ 51 %) | 84 % |

Synthèse des activités

Afin d'assurer la protection de la santé de la population, Santé Canada a établi des recommandations pour la qualité de l'eau potable et des eaux de baignade. Au Québec, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est responsable des réglementations relatives à l'eau potable et à certaines eaux de baignade. Dans ce contexte, l'Institut a mis à la disposition du ministère de la Santé et des Services sociaux son expertise scientifique par le biais de notes de breffage sur les modifications proposées par ces deux organisations. En 2024-2025, une grande majorité des commentaires formulés par l'Institut ont eu une influence sur le contenu des recommandations.

| SOUS-OBJECTIFS | ACTIONS | INDICATEURS | CIBLES 2024-2025 | RÉSULTATS 2024-2025 |
|--|---|---|------------------|---------------------|
| 4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire | 4. Poursuivre notre implication au projet <i>Évaluation de la vulnérabilité régionale aux changements climatiques et conception de plans d'adaptation régionaux au climat de santé publique (VRAC-PARC)</i> | Nombre de régions ayant terminé un rapport d'évaluation de la vulnérabilité (volet VRAC) sur 18 (0) | 13 | 12 |

Synthèse des activités

L'équipe VRAC-PARC de l'Institut offre un soutien scientifique et méthodologique aux directions régionales de santé publique afin d'assurer la progression de leur démarche. Les 12 régions ayant complété le VRAC, débutent maintenant les travaux pour un plan d'adaptation aux changements climatiques. Une région terminera son rapport d'ici septembre 2025, ce qui explique qu'elle n'ait pas été considérée. Des services d'expertise-conseil sont assurés sur une base individuelle ou par le biais d'un comité de pilotage qui se rencontre sur une base mensuelle. Dans la dernière année, le format des rencontres du comité a inclus des formations, des ateliers pratiques, des présentations de partenaires afin de favoriser l'arrimage et des périodes de discussion pour encourager le partage d'expérience entre régions. Ensuite, l'équipe réalise mensuellement une veille scientifique et rend disponibles les documents ou données utiles. Enfin, l'équipe développe des outils méthodologiques (dont le cadre PARC et les outils de pondération) afin d'outiller celles-ci sur les concepts en analyses du risque et en adaptation. Des outils de vulgarisation sont aussi élaborés afin de faciliter le transfert de connaissance et encourager la mobilisation des partenaires.

Résultats 2024-2025 du Plan d'action de développement durable 2023-2028 (suite)

| SOUS-OBJECTIFS | ACTIONS | INDICATEURS | CIBLES 2024-2025 | RÉSULTATS 2024-2025 |
|--|--|--|------------------|---------------------|
| 4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire | 5. Poursuivre notre soutien pour les évaluations d'impact sur la santé (EIS) des municipalités | Nombre de municipalités réalisant des EIS annuellement | 7 | 9 |

Synthèse des activités

Le soutien octroyé par l'Institut aux directions régionales de santé publique a permis à neuf municipalités de bénéficier d'une évaluation d'impact sur la santé pour la période 2024-2025 : Ville de Saguenay, MRC Portneuf, Magog, Rouyn-Noranda, Chandler, Richelieu, Laval, Les Côteaux et Boisbriand. Ces municipalités ont toutes pu s'inscrire dans une démarche collaborative visant à anticiper les retombées de leur projet respectif sur la santé et la qualité de vie de leur population. Elles se trouvent ainsi outillées grâce à des recommandations concrètes et ajustées à leur réalité afin de rendre leur milieu de vie plus durable, inclusif et convivial.

| SOUS-OBJECTIFS | ACTIONS | INDICATEURS | CIBLES 2024-2025 | RÉSULTATS 2024-2025 |
|--|--|---|------------------|---------------------|
| 5.5.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales | 6. Évaluer la durabilité des interventions structurantes de l'organisation | Proportion des interventions structurantes de l'organisation ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité | 58 % | 100 % |

Synthèse des activités

Au cours de l'année 2024-2025, l'Institut a déposé deux mémoires en commission parlementaire, dont un où il était invité à présenter aux membres de la commission. Le premier intitulé *Pour favoriser toutes les santés – Commentaires sur le projet de loi 70 modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux*, faisait état de sept recommandations. Le second portant le titre *Mieux vivre avec les écrans – réflexions pour une régulation favorable à la santé publique*, contenait quatre recommandations. Ces onze recommandations, soient 100 %, ont fait l'objet d'une évaluation de la durabilité. L'organisation a donc largement dépassé la cible de 58 % qu'elle s'était fixée.

| SOUS-OBJECTIFS | ACTIONS | INDICATEURS | CIBLES 2024-2025 | RÉSULTATS 2024-2025 |
|--|--|---|------------------|---------------------|
| 5.2.1 Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable | 7. Développer de nouvelles connaissances de santé publique en lien avec le développement durable | Dépenses annuelles dédiées à la production de connaissances en développement durable (non disponible) | +1 % | + 3,8 % |

Synthèse des activités

Les activités de production scientifique liées à la thématique du développement durable se chiffrent à 3,73 M\$ pour l'année 2024-2025, une hausse de 3,8 % comparativement à l'année 2023-2024. Cela s'explique par une légère augmentation des mandats de l'Institut en lien avec cette thématique. Les activités incluses dans cet indicateur sont majoritairement en lien avec l'évaluation des risques et l'adaptation aux changements climatiques.

Résultats 2024-2025 du Plan d'action de développement durable 2023-2028 (suite)

| SOUS-OBJECTIFS | ACTIONS | INDICATEURS | CIBLES 2024-2025 | RÉSULTATS 2024-2025 |
|--|--|--|------------------|---------------------|
| 5.4.1. Augmenter la part des acquisitions responsables | 8. Accroître la part des acquisitions responsables de l'Institut | Proportion des acquisitions de l'Institut intégrant des composantes responsables | 3 % | 32,5 % |

Synthèse des activités

Pour l'année 2024-2025, 26 dossiers sur 80 traités ont respecté au moins un critère d'acquisition responsable. Il s'agit donc d'une proportion de 32,5 % de l'ensemble des dossiers ce qui place l'Institut bien au-dessus de la cible de 3 %. Les critères d'acquisition responsable incluent : la réduction des déplacements (24 dossiers favorisant le télétravail ou le travail en mode hybride); la réduction des impressions (un dossier a été imprimé sur du papier recyclé); l'utilisation préférentielle d'une solution numérique (un dossier a favorisé la consultation d'informations en ligne pour des revues scientifiques, au lieu des documents en format papier).

| SOUS-OBJECTIFS | ACTIONS | INDICATEURS | CIBLES 2024-2025 | RÉSULTATS 2024-2025 |
|---|--|--|------------------|---------------------|
| 5.5.1 Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux | 9. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux | Indice de maturité numérique responsable | 50 % | 47 % |

Synthèse des activités

Pour l'année 2024-2025, l'Institut est légèrement en deçà de l'objectif de performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux avec un taux de son indice de maturité numérique responsable de 47 %. Il a toutefois instauré un ensemble de mesures qui le positionne favorablement en vue de l'atteinte de ses objectifs à venir. D'abord, il a révisé sa stratégie d'acquisition de postes de travail en faisant passer leur durée d'utilisation de trois à cinq ans. Ensuite, il a fermé l'un de ses sites, situé sur la route de l'Église. Enfin, il a révisé sa stratégie de gestion des imprimantes par le retrait de plusieurs d'entre elles, ce qui lui a permis de diminuer de manière notable son utilisation de papier.

Résultats 2024-2025 du Plan d'action de développement durable 2023-2028 (suite)

| SOUS-OBJECTIFS | ACTIONS | INDICATEURS | CIBLES 2024-2025 | RÉSULTATS 2024-2025 |
|---|--|---|------------------|---------------------|
| 5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles | 10. Recycler les métaux des serveurs retirés dans le cadre de la transformation numérique. | Taux de serveurs envoyés pour recyclage | 100 % | 100 % |

Synthèse des activités

L'Institut a atteint sa cible de 100 % des taux de serveurs envoyés pour recyclage pour l'année 2024-2025. L'ensemble des serveurs décommissionnés, soit 100 %, ont été envoyés à la firme Iron Mountain chargée de détruire les données et de récupérer le matériel. Celle-ci recycle également le matériel récupéré.

| SOUS-OBJECTIFS | ACTIONS | INDICATEURS | CIBLES 2024-2025 | RÉSULTATS 2024-2025 |
|--|--|--|------------------|---------------------|
| 5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État | 11. Utiliser des véhicules lourds plus écoénergétiques | Proportion de véhicules lourds renouvelés par des modèles plus écoénergétiques | 0 % | 0 % |

Synthèse des activités

Conformément à son engagement énoncé dans son Plan de développement durable, l'Institut prévoit toujours remplacer ses véhicules lourds dans l'objectif de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Un plan de remplacement des immobilisations a d'ailleurs été élaboré et les services cliniques de dépistage de l'organisation sont en attente de confirmation de financement pour l'acquisition de deux nouveaux véhicules plus écoénergétiques dans les années à venir.

| SOUS-OBJECTIFS | ACTIONS | INDICATEURS | CIBLES 2024-2025 | RÉSULTATS 2024-2025 |
|--|---|--|------------------|---------------------|
| 5.5.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales | 12. Encourager le personnel à adopter des modes de déplacement durables | Part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo du personnel de l'Institut | +1 % | -8 % |

Synthèse des activités

L'Institut s'était fixé comme objectif d'augmenter de 1 % le recours aux modes de transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo du personnel à partir d'un indicateur initial établi à 50 %. Le résultat actuel fait état d'une diminution de 8 % par rapport à cet indicateur. Ce résultat s'éloigne de la cible, bien que l'Institut eût mis en place plusieurs mesures pour favoriser le changement : une campagne d'inscription et de communication au nouveau service à Vélo à Québec, l'installation de stations de réparation pour les vélos sur les sites de travail et l'offre continue des tarifs préférentiels aux membres pour divers réseaux de transport collectif tels que l'ARTM, l'AMT, le RTC ainsi que BIXI. Une analyse des causes possibles sera effectuée (ex. : habitudes persistantes, contraintes logistiques, attractivité des alternatives) afin d'identifier des actions correctives pour inverser la tendance et encourager davantage les déplacements partagés ou alternatifs.

4.3 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Depuis le 30 novembre 2024, l'Institut n'est plus responsable de traiter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés. Cette responsabilité incombe désormais au Protecteur du citoyen. Le rôle de responsable du suivi des divulgations a été aboli, sauf pour terminer le traitement des divulgations reçues avant cette date. Aucune divulgation n'a été faite au cours de l'année 2024-2025.

Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

| DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25) | 2024-2025 |
|---|-----------|
| 1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations entre le 1 ^{er} avril et le 29 novembre 2024 | 0 |
| 2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) | S.O. |
| 3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22 | S.O. |
| 4. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé | S.O. |
| 5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 | S.O. |

Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations, ventilés par catégorie d'acte répréhensible

| MOTIFS VÉRIFIÉS VENTILÉS PAR CATÉGORIE D'ACTE RÉPRÉHENSIBLE | NOMBRE DE MOTIFS | MOTIFS FONDÉS |
|---|------------------|---------------|
| Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi | S.O. | S.O. |
| Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie | S.O. | S.O. |
| Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui | S.O. | S.O. |
| Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité | S.O. | S.O. |
| Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement | S.O. | S.O. |
| Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment | S.O. | S.O. |
| Total | S.O. | S.O. |

4.4 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

Le conseil d'administration a adopté en 2011 un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec. Ce code, qui a été mis à jour en 2019 et révisé en juin 2023, est reproduit intégralement ici et est disponible sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante :

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/institut/CA_2019-03-27_Code%20d'%C3%A9thique.pdf

Aucune situation problématique et aucun manquement au Code d'éthique et de déontologie n'ont été constatés ou traités au cours de l'année 2024-2025.

L'ensemble des membres du conseil d'administration ont également rempli une déclaration annuelle d'intérêts au cours de l'année. Les intérêts déclarés ne suscitaient pas de conflits d'intérêts avec la fonction d'administrateurs. À chaque séance du conseil, les membres étaient invités à déclarer les intérêts relatifs aux sujets discutés à l'ordre du jour. Au cours de la dernière année, aucun membre n'a déclaré d'intérêts liés aux sujets discutés.

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec

Préambule

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) est chapeauté par un conseil d'administration composé de quinze membres nommés par le gouvernement du Québec.

L'Institut a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, les autorités régionales de santé publique ainsi que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux dans l'exercice de leurs responsabilités, en offrant son expertise et ses services spécialisés de laboratoire et de dépistage.

Afin d'accomplir sa mission et d'assurer des rapports harmonieux, tant entre les membres du personnel qu'avec les partenaires, l'INSPQ s'appuie sur les valeurs phares suivantes : la responsabilité, la rigueur, l'intégrité, le respect, l'équité, la recherche du bien commun et la collaboration. Le conseil d'administration adhère pleinement à ces valeurs, qui sont cohérentes avec la Déclaration de valeurs de l'administration publique, qui promeut la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect.

Le présent *Code d'éthique et de déontologie* a pour objectif de favoriser le lien de confiance de la population quant à l'intégrité, l'impartialité et la transparence de l'administration de l'Institut et de responsabiliser les membres quant à leur rôle au sein du conseil d'administration.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1- Le membre du conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) est un administrateur public.
- 2- La contribution de l'administrateur à la réalisation de la mission de l'INSPQ doit se faire dans le respect des principes d'éthique et des règles de déontologie prévus par la Loi du ministère du Conseil exécutif et par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux prévus dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
- 3- L'administrateur est aussi régi par le code de déontologie de l'ordre professionnel auquel il appartient, le cas échéant. En cas de divergence, la disposition légale a la primauté sur les dispositions déontologiques.
- 4- Le conseil approuve le présent code, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, lequel en assure la révision périodique. Le conseil d'administration de l'Institut s'assure de la publicisation du présent code, notamment en l'incluant dans le rapport annuel de l'Institut.
- 5- Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste, et toute participation ou incitation à le poser.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE

- 6- Les règles de conduite du présent code ne peuvent inclure toutes les actions à privilégier ni toutes les actions à éviter. L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit du présent code. Il appartient à chacun des administrateurs d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité, et en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.
- 7- Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur entretient avec toute personne des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- 8- L'administrateur contribue, dans l'accomplissement de ses fonctions, à la réalisation de la mission et de la vision de l'INSPQ en mettant à profit ses aptitudes, ses connaissances et son expérience.

L'administrateur exerce son jugement de manière indépendante et impartiale dans le meilleur intérêt de l'Institut.

L'administrateur participe activement aux activités du conseil et maintient à jour ses connaissances. Il se prépare adéquatement aux rencontres, fait preuve d'assiduité, favorise l'esprit de collaboration au sein du conseil et contribue aux délibérations au meilleur de sa compétence. Il s'enquiert de tout renseignement qu'il juge utile au sujet des activités de l'Institut afin de s'acquitter efficacement de son mandat.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE GÉNÉRALES

- 9- Lors de sa nomination, l'administrateur atteste avoir pris connaissance du présent code et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics et s'engage à les respecter. Il signe à cet effet le formulaire « Déclaration des membres du conseil d'administration », joint à l'annexe 1, relatif aux règles d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil.
- 10- L'administrateur se doit de consacrer le temps et l'attention nécessaires à ses fonctions.

Discretion et confidentialité

- 11- L'administrateur est tenu à la discrétion à l'égard des faits et des renseignements dont il prend connaissance au cours de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information qu'il détient.
- 12- L'administrateur ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information confidentielle inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de ses fonctions, à moins d'y être expressément autorisé par l'Institut.
- 13- L'administrateur a la responsabilité de prendre des mesures de sécurité visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Il doit notamment :
 - i. ne pas laisser à la vue de tiers ou d'un membre du personnel non concerné les documents du conseil d'administration;
 - ii. prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents;
 - iii. éviter toute discussion pouvant révéler des informations confidentielles
 - iv. ne pas communiquer à une personne autre qu'un administrateur du conseil d'administration un document du conseil d'administration sans autorisation préalable;
 - v. se départir de tout document confidentiel du conseil d'administration qui n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat en le supprimant de manière définitive, en le déchiquetant ou en le remettant au secrétaire général;
 - vi. remettre, à la cessation de son mandat, tout matériel appartenant à l'INSPQ et tout document détenu concernant le conseil d'administration au secrétaire général.

Relations avec le public et les médias

- 14- Toutes les requêtes des médias et tout événement de presse initié par l'Institut doivent transiter par l'Unité des communications dans le but de maintenir la réputation de l'Institut, d'assurer la cohérence des messages et de maintenir des relations harmonieuses avec les médias.
- 15- Sous réserve que d'autres membres soient expressément mandatés à cette fin par le conseil, le président-directeur général est la seule personne pouvant agir ou parler au nom du conseil d'administration.

Neutralité

- 16- L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération partisane, religieuse ou personnelle. Par ailleurs, il doit toujours faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions partisans, religieuses ou personnelles.

Utilisation des biens

- 17- L'administrateur ne peut confondre les biens de l'Institut avec les siens ni utiliser les biens de l'Institut pour son bénéficiaire personnel ou pour celui d'un tiers.

Acceptation de faveur

- 18- L'administrateur (y compris les membres de sa famille immédiate) ne peut, directement ou indirectement, accepter ou solliciter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages (une commission, des honoraires, un salaire, un paiement ou des articles comme des chèques-cadeaux, des titres, un prix forfaitaire, un abonnement ou des billets gratuits ou réduits pour des événements sportifs ou culturels) qui pourraient compromettre ou sembler compromettre son objectivité, son intégrité ou son impartialité dans le cadre de la réalisation de son mandat, ou qui pourraient le rendre redevable envers la personne, l'entreprise ou l'organisation qui les donne.
- 19- L'administrateur peut accepter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages seulement s'ils répondent aux critères suivants :
- ils découlent d'activités ou d'événements liés à la réalisation de son mandat;
 - ils ne compromettent pas, ni ne semblent compromettre son objectivité, son intégrité ou son impartialité ni celles de l'Institut ou de toute autre personne et, dans tous les cas, sont d'usage et d'une valeur modeste.

S'ils ne sont pas d'usage et d'une valeur modeste, l'administrateur doit immédiatement en faire part au président du conseil d'administration, qui indiquera la ligne de conduite à suivre.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

- 20- Un intérêt désigne un bénéfice ou un avantage recherché pour soi-même ou pour d'autres personnes ou organisations. Les intérêts comprennent notamment des intérêts commerciaux, financiers ou non pécuniaires se rapportant à l'organisation ou à l'individu, aux membres de sa famille, à ses amis ou à ses associés, anciens, actuels ou futurs.
- 21- Un conflit d'intérêts désigne toute situation créant, pour un membre, un conflit réel, apparent ou potentiel entre ses intérêts, d'une part, et ses obligations et responsabilités envers l'Institut, d'autre part. Un administrateur est en conflit d'intérêts s'il permet, ou semble permettre, que ses intérêts personnels ou ceux de sa famille, d'autres parents ou de personnes ayant des liens avec eux, compromettent sa capacité de remplir ses fonctions de façon objective, impartiale et efficace. Le concept de « conflit d'intérêts » couvre un large éventail de situations où les décisions et les actions d'une personne peuvent être influencées par l'existence d'intérêts multiples et contradictoires, risquant ainsi d'affecter son indépendance, son impartialité ou son jugement professionnel. Le conflit d'intérêts sera qualifié d'apparent si le public soupçonne la présence d'un conflit d'intérêts, qu'il soit réel ou non. Enfin, le conflit d'intérêts est potentiel s'il n'est pas avéré à ce moment, mais pourrait éventuellement survenir.
- 22- L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel tel que défini dans le paragraphe qui précède. Lorsqu'une telle situation survient, même en dehors de sa volonté, il doit le divulguer immédiatement au président du conseil d'administration et y remédier sans tarder.

- 23- Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de l'Institut. Le risque qu'un conflit d'intérêts se produise est suffisant, puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité de l'organisation.
- 24- Les situations suivantes peuvent notamment constituer des conflits d'intérêts :
- i. L'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une question soumise à l'attention du conseil d'administration;
 - ii. L'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de l'Institut;
 - iii. L'administrateur a une réclamation de nature litigieuse contre l'Institut;
 - iv. L'administrateur possède directement ou indirectement des intérêts, de nature pécuniaire ou autres, dans une entreprise, une organisation, une association ou une fondation (ci-après un organisme) qui traite ou est susceptible de traiter avec l'Institut;
 - v. L'administrateur est influencé par des considérations extérieures telles que la possibilité d'une nomination, des perspectives d'emploi ou l'obtention d'un avantage;
 - vi. L'administrateur oriente ses activités professionnelles à l'Institut de manière à répondre au besoin d'un organisme dans lequel il possède, directement ou indirectement, des intérêts de nature pécuniaire ou autres;
 - vii. L'administrateur agit ou prend position pour un groupe d'intérêts ou de pression cherchant à influencer les politiques gouvernementales ou à exercer des pressions sur les pouvoirs publics (ne fait pas référence aux activités syndicales);
 - viii. L'administrateur reçoit d'un organisme des honoraires ou un avantage financier ou non financier (cadeau, marque d'hospitalité ou faveur autre que de valeur modeste);
 - ix. L'administrateur exerce des activités professionnelles pour le compte d'un organisme d'une manière qui interfère avec les intérêts de l'Institut;
 - x. L'administrateur utilise à son avantage et à des fins personnelles ou au profit d'un tiers une information de nature confidentielle qu'il a acquise dans l'exercice de ses fonctions à l'Institut;
 - xi. L'administrateur détourne à son profit ou à celui de tiers la clientèle de l'Institut ou usurpe les occasions d'affaires ou de partenariat qui se présentent à ce dernier;
 - xii. L'administrateur se comporte d'une façon partisane dans l'exercice de ses fonctions, cédant à des pressions ou à des influences incompatibles avec l'objectivité nécessaire à sa fonction à l'Institut.
- 25- Tout membre du conseil d'administration doit remettre au président-directeur général, dans les 60 jours suivant sa nomination et au 31 octobre de chaque année au cours de laquelle il demeure en fonction, une déclaration relative aux intérêts et autres fonctions rédigée dans la forme prévue à l'annexe 1.

Cette déclaration vise à :

- obtenir la confirmation signée que l'administrateur a lu et compris le présent Code et qu'il s'y conforme;
- divulguer les informations suivantes :
 - le nom et l'adresse de l'organisme, de l'entreprise, de l'association ou de toute autre organisation pour lesquels il agit à titre de dirigeant ou d'employé ainsi que la fonction qu'il y occupe et la date de son entrée en fonction;
 - le nom et l'adresse des sociétés, des associations ou des organismes, à but lucratif ou sans but lucratif, des sociétés de personnes ou de toutes les autres organisations envers lesquels il est associé;
 - toute situation sur le plan personnel, professionnel ou philanthropique concernant un membre de sa famille ou lui-même qui est susceptible de créer un conflit avec l'exercice de son mandat au conseil d'administration.

L'administrateur produit une déclaration, même s'il n'a pas d'intérêts ou de situation particulière à divulguer, et la remet au président-directeur général. Dans le cas du président-directeur général, sa déclaration doit être remise au secrétaire général.

- 26- L'objectif que sous-tend la déclaration de conflits d'intérêts est la proactivité, et ce, afin d'éviter les risques pouvant découler d'une mauvaise gestion d'un conflit réel ou potentiel.

L'administrateur doit informer le président-directeur général de toute modification à sa déclaration relative aux intérêts et autres fonctions dans les 30 jours suivant la survenance d'un changement significatif au contenu de sa dernière déclaration d'intérêts.

Dans le cas du président-directeur général, toute modification doit être signalée au secrétaire général.

Une déclaration de modification d'intérêts communiquée verbalement par un administrateur et consignée au procès-verbal d'une rencontre du conseil tient lieu de déclaration écrite.

- 27- Les déclarations d'intérêts sont conservées, sous le sceau de la confidentialité, par le secrétaire général. Le président-directeur général, le vice-président, le secrétaire et, au besoin dans un cas litigieux, les membres du comité de gouvernance et d'éthique sont les seules personnes ayant accès aux déclarations d'intérêts des administrateurs et elles doivent en assurer la confidentialité.
- 28- L'administrateur doit s'abstenir de participer à toute délibération ainsi qu'à toute décision concernant une personne avec qui il entretient des liens ou un organisme, une entreprise ou une association dans lesquels il a un intérêt. Il doit se retirer pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Le procès-verbal devra faire état d'une telle abstention et d'un tel retrait.
- 29- Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par l'Institut à l'un des administrateurs dans le but d'obtenir ses services.
- 30- L'administrateur ne reçoit aucune rémunération, à l'exception du président-directeur général, qui reçoit la rémunération à laquelle il a droit dans le cadre de ses fonctions. Par contre, l'administrateur a droit au remboursement des frais encourus dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, conformément aux normes applicables.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE CONCERNANT L'APRÈS-MANDAT

- 31- L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein de l'Institut doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantage indu de ses fonctions antérieures.
- 32- Il est interdit à un administrateur, qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein de l'Institut, de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni d'utiliser à son profit, ou au profit d'un tiers, l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ses fonctions à l'Institut.

Il lui est interdit aussi, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation et à une autre opération auxquelles l'Institut est partie et sur lesquelles il détient de l'information non disponible au public.

Les membres actuels du conseil d'administration de l'Institut ne peuvent traiter de questions relatives à une procédure, à une négociation et à une autre opération auxquelles l'Institut est partie avec un membre qui a cessé de siéger au sein du conseil dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

MISE EN ŒUVRE

- 33- Le président du conseil d'administration est responsable de l'application du présent code. À ce titre, il a notamment pour fonctions d'assurer le traitement des déclarations de conflits d'intérêts et de fournir aux membres du conseil des avis sur ces déclarations ou sur toute autre question de nature éthique ou déontologique.
- 34- Le Secrétariat général assiste et conseille le président-directeur général, le conseil d'administration et le comité de gouvernance et d'éthique dans les ressources relatives à l'éthique et à la déontologie notamment pour l'application du Code.
- 35- Le comité peut consulter des conseillers ou des experts sur toute question qu'il juge à propos et recevoir des avis de leur part.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 36- Un défaut de conformité à l'un ou l'autre des aspects du Code entraînera des sanctions qui différeront selon la nature, la gravité et la persistance du manquement. À cet effet, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir.
- 37- Lorsqu'une personne a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, le secrétaire général entreprend, auprès de l'autorité compétente, les démarches visant l'application du processus disciplinaire applicable en vertu du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 38- Le présent code remplace celui adopté le 4 mai 2011 et modifié le 27 mars 2019. Il entre en vigueur le 14 juin 2023.

4.5 Gouvernance des sociétés d'État

Le conseil d'administration (CA) de l'Institut national de santé publique du Québec est formé de 15 membres nommés par le gouvernement, dont le président-directeur général.

Le CA a tenu huit réunions au cours de l'exercice financier 2024-2025 dont deux séances extraordinaires. Il a également tenu une journée de retraite où les membres ont eu l'occasion de rencontrer des experts externes afin de réfléchir sur les enjeux stratégiques de l'Institut. En sus des affaires courantes, divers dossiers stratégiques et opérationnels ont été discutés lors des séances ordinaires, dont les suivants :

- Adoption d'un code d'éthique pour le personnel de l'Institut;
- Le renouvellement des conventions collectives;
- La nomination de membres pour siéger au Comité d'éthique de santé publique;
- Adoption de politiques institutionnelles;
- Surveillance des risques stratégiques de l'organisation;
- La nomination des membres de comités du conseil.

Une période de discussion à huis clos en présence et en l'absence du président-directeur général ainsi qu'un huis clos des membres indépendants s'est tenu à chacune des séances ordinaires. Un huis clos en début de séance a également été instauré en cours d'année afin de pouvoir ajuster l'ordre du jour de consentement. Le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration est présenté à la section 4.4.

Fonctionnement des comités

Comité d'audit

Le comité d'audit est composé de trois membres indépendants du CA, dont un est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Le président-directeur général n'est pas membre de ce comité.

Membres du comité d'audit au 31 mars 2025

- Céline Plamondon, FCPA, présidente du comité
- Yves Salvail
- Poste vacant

Le mandat du comité d'audit consiste à examiner les dossiers à caractère financier dans le but de formuler des recommandations au conseil d'administration. Son mandat touche majoritairement les secteurs des ressources financières et matérielles ainsi que les technologies de l'information.

En 2024-2025, le comité d'audit a tenu huit réunions dont deux séances extraordinaires, lesquelles ont porté sur les sujets suivants :

- Rencontre des représentants et représentantes du Vérificateur général du Québec sur les travaux d'audits des états financiers;
- États financiers audités au 31 mars 2024;
- Budget détaillé 2024-2025, budget préliminaire 2025-2026 et suivis budgétaires périodiques;
- Contrats de plus de 500 000 \$;
- Suivi des contrôles internes;
- Gestion des risques en matière de corruption et de collusion en gestion contractuelle;
- Conformité en gestion contractuelle;
- Suivi du programme de rehaussement de sécurité de l'information.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration.

Membres du comité de gouvernance et d'éthique au 31 mars 2025

- Diane Lafontaine, présidente
- Paul Beaudry
- Denis Marion
- Lonozou Kpanake

Le mandat du comité de gouvernance et d'éthique consiste à élaborer des règles et des pratiques favorisant une saine culture de gouvernance, afin d'améliorer le mode de fonctionnement du conseil et faciliter un processus de prise de décision éclairée et efficace. Au cours de l'exercice financier 2024-2025, le comité de gouvernance et d'éthique a tenu cinq réunions, lesquelles ont porté sur les sujets suivants :

- Travaux pour l'adoption d'un code d'éthique du personnel de l'Institut;
- Révision du plan d'organisation administration;
- Élaboration d'une nouvelle politique sur la gouvernance des renseignements de santé et des renseignements personnels;
- Planification d'une retraite du conseil d'administration;
- Évaluation du fonctionnement du conseil;
- Suivi de l'atteinte des cibles du *Plan stratégique 2023-2027*;
- Réception du rapport annuel du Comité d'éthique de santé publique et discussion avec la présidente du comité.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration.

Membres du comité des ressources humaines au 31 mars 2025

- Denis Chênevert, président
- Monique Benoit
- Denis Marion

Le comité des ressources humaines est mandaté pour examiner les dossiers en matière de gestion des ressources humaines et de développement organisationnel dans le but de formuler des recommandations au conseil d'administration.

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, le comité des ressources humaines a tenu six réunions qui ont porté sur les sujets suivants :

- Révision de la politique en matière de promotion de la civilité, de prévention des conflits, du harcèlement et de la violence en milieu de travail;
- Plan d'effectifs de l'organisation 2024-2025;
- Suivi des travaux entourant les renouvellements des conventions collectives;
- Plan d'action pour le renforcement de la formation en santé publique au Québec;
- Plan d'action EDI;
- Plan d'action à l'égard des personnes handicapées;
- Démarche d'évaluation de la contribution des cadres supérieurs aux objectifs stratégiques de l'Institut;
- Indicateurs du tableau de bord des ressources humaines.

Comité science et partenariats

Le comité science et partenariats est composé de quatre membres du conseil d'administration.

Membres du comité science et partenariats au 31 mars 2025

- Lonzozou Kpanake, président
- Donald Aubin
- Monique Benoit
- Éric Goyer

Le comité science et partenariats a tenu cinq réunions au cours de l'exercice financier 2024-2025 qui ont porté sur les sujets suivants :

- Révision de la politique sur les comités d'experts permanents;
- Bilan des partenariats et priorités de travail;
- Développement de partenariats internationaux;
- Plan d'action pour le renforcement de la formation en santé publique au Québec;
- Le programme scientifique de l'Institut;
- Le suivi des travaux du Conseil scientifique de l'Institut.

Membres du conseil d'administration



Denis Marion

Qualifié comme membre indépendant
Président du conseil d'administration

Nomination : 2011

Renouvellement : 2024

Échéance : 2028

Compétences : sciences sociales/communications stratégiques/gestion/relations gouvernementales/affaires publiques

Participation à d'autres CA : S.O.



Pierre-Gerlier Forest

Président-directeur général

Nomination : 2022

Renouvellement : 2024

Échéance : 2026

Compétences : sciences sociales/transfert de connaissances/gestion/relations gouvernementales/administration publique

Participation à d'autres CA : S.O.



Caroline De Pokomandy-Morin

Nomination : 2025

Échéance : 2029

Compétences : sciences sociales/gestion/administration publique/ressources humaines/santé

Participation à d'autres ca : s.o.



Donald Aubin

Nomination : 2020

Échéance : 2024

Compétences : sciences de la santé/transfert de connaissances/gestion/ administration publique

Participation à d'autres CA : S.O.



Paul Beaudry

Qualifié comme membre indépendant

Nomination : 2024

Échéance : 2028

Compétences : droit/gouvernance/gestion

Participation à d'autres CA : Fondation La Rue des Femmes et Institut international des communications (section canadienne)



Monique Benoit

Qualifiée comme membre indépendante

Nomination : 2020

Renouvellement : 2024

Échéance : 2028

Compétences : sciences de la santé/transfert de connaissances/recherche

Participation à d'autres CA : Conseil scientifique de l'Institut national de santé publique du Québec



Nathalie Boisvert

Nomination : 2017
 Renouvellement : 2024
 Échéance : 2028
 Compétences : sciences sociales et de l'administration/gestion/administration publique
 Participation à d'autres CA : S.O.



Denis Chênevert

Qualifié comme membre indépendant
 Nomination : 2020
 Renouvellement : 2024
 Échéance : 2028
 Compétences : sciences de la gestion/transfert de connaissances/recherche
 Participation à d'autres CA : S.O.



Éric Goyer

Nomination : 2017
 Renouvellement : 2024
 Échéance : 2028
 Compétences : sciences de la santé/gestion/administration publique
 Participation à d'autres CA : S.O.



Lonzozou Kpanake

Qualifié comme membre indépendant
 Nomination : 2018
 Renouvellement : 2024
 Échéance : 2028
 Compétences : sciences sociales/gouvernance/éthique/ transfert de connaissances/recherche
 Participation à d'autres CA : S.O.



Diane Lafontaine

Qualifiée comme membre indépendante
 Nomination : 2020
 Renouvellement : 2024
 Échéance : 2028
 Compétences : gouvernance/communications publiques/relations publiques/gestion/finances/stratégie
 Participation à d'autres CA : Finances Montréal et Collège des administrateurs de sociétés



Céline Plamondon

Qualifiée comme membre indépendante
 Nomination : 2015
 Renouvellement : 2024
 Échéance : 2028
 Compétences : comptabilité/gestion des risques/administration publique
 Participation à d'autres CA : Ordre des chiropraticiens du Québec



Yves Salvail

Qualifié comme membre indépendant
 Nomination : 2020
 Renouvellement : 2024
 Échéance : 2028
 Compétences : Technologies de l'information/comptabilité/gestion
 Participation à d'autres CA : S.O.

Exigence en matière de représentativité du conseil

| MEMBRES DU CA | MEMBRE DE L'ORDRE DES CPA | MEMBRES INDÉPENDANTS | MOINS DE 35 ANS | DIVERSITÉ | HOMME | FEMME | RÉGION |
|---|---------------------------|----------------------|-----------------|-----------|-------|-------|--------------------|
| M. Donald Aubin | | | | | X | | Saguenay |
| M. Paul Beaudry | | X | | | X | | Montréal |
| M ^{me} Monique Benoît | | X | | | | X | Laurentides |
| M ^{me} Caroline De Pokomandy-Morin | | | | | | X | Capitale-Nationale |
| M ^{me} Nathalie Boisvert | | | | | | X | Nord-du-Québec |
| M. Denis Chênevert | | X | | | X | | Laurentides |
| M. Pierre-Gerlier Forest | | | | | X | | S.O. |
| M. Éric Goyer | | | | | X | | Laurentides |
| M. Lonozou Kpanake | | X | | X | X | | Laval |
| M ^{me} Diane Lafontaine | | X | | | | X | Montérégie |
| M. Denis Marion | | X | | | X | | Montérégie |
| M ^{me} Céline Plamondon | X | X | | | | X | Montérégie |
| M. Yves Salvail | | X | | | X | | Laurentides |

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, il y a eu la nomination d'un président de conseil d'administration, le renouvellement et la qualification de cinq membres indépendants dont les mandats étaient échus ainsi que la nomination d'un nouveau membre. Il y a également eu la démission d'un membre âgé de moins de 35 ans. Au 31 mars 2025, le conseil d'administration compte actuellement deux postes vacants ainsi qu'un poste dont le mandat est échu. Afin de se conformer aux exigences de représentativité, les deux postes vacants devront être occupés par des membres se qualifiant de membres indépendants (cible de 10 membres sur 15). Un poste devra être occupé par un administrateur de moins de 35 ans et au moins un de ces deux postes devra être occupé par une femme pour atteindre la cible de 40 %.

État de l'assiduité des membres aux réunions du conseil et de ses comités

Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

| | CONSEIL D'ADMINISTRATION | COMITÉ D'AUDIT | COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE | COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES | COMITÉ SCIENCE ET PARTENARIATS |
|---|--------------------------|----------------|------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| M. Donald Aubin | 7/8 | 3/3 | | | 5/5 |
| M. Paul Beaudry | 6/8 | | 3/3 | | |
| M ^{me} Monique Benoît | 7/8 | | 2/2 | 3/3 | 4/5 |
| M ^{me} Caroline De Pokomandy-Morin | 1/1 | | | | |
| M ^{me} Nathalie Boisvert | 4/8 | | | 1/3 | |
| M. Denis Chênevert | 7/8 | | | 6/6 | |
| M. Pierre-Gerlier Forest | 8/8 | | | | |
| M. Éric Goyer | 4/8 | | | 3/3 | 4/5 |
| M. Lonozou Kpanake | 8/8 | | 5/5 | | 5/5 |
| M ^{me} Diane Lafontaine | 6/8 | | 3/5 | | |
| M. Denis Marion | 8/8 | | 5/5 | 2/3 | |
| M ^{me} Céline Plamondon | 7/8 | 8/8 | | | |
| M. Yves Salvail | 8/8 | 8/8 | | | |

Rémunération

Rémunération des membres du conseil d'administration

| NOM DU MEMBRE | RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AU CA | | RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AUX COMITÉS | | AVANTAGES VERSÉS | RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE |
|-------------------|---|-----------|---|----------|------------------|--|
| | Présidence | Membre | Présidence | Membre | | |
| Paul Beaudry | | 12 367 \$ | | 2 520 \$ | | 14 887 \$ |
| Monique Benoit | | 14 133 \$ | | 7 140 \$ | | 21 273 \$ |
| Denis Chênevert | | 14 133 \$ | 3 150 \$ | 2 100 \$ | | 19 383 \$ |
| Lonzouzou Kpanake | | 15 900 \$ | 6 300 \$ | 4 200 \$ | | 26 400 \$ |
| Diane Lafontaine | | 12 367 \$ | 1 890 \$ | 1 260 \$ | | 15 517 \$ |
| Denis Marion | 31 800 \$ | | 3 150 \$ | 3 500 \$ | | 38 450 \$ |
| Céline Plamondon | | 14 133 \$ | 6 300 \$ | | | 20 433 \$ |
| Yves Salvail | | 15 900 \$ | | 4 200 \$ | | 20 100 \$ |

Rémunération des dirigeantes et dirigeants les mieux rémunérés dans l'organisation

| NOM DU DIRIGEANT | FONCTION OCCUPÉE | RÉMUNÉRATION DE BASE VERSÉE | CONTRIBUTIONS AUX RÉGIMES DE RETRAITE ASSUMÉES PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT | AUTRES AVANTAGES VERSÉS OU ACCORDÉS | RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE |
|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------------|--|-------------------------------------|--|
| Pierre-Gerlier Forest | Président-directeur général | 232 090,07 \$ | 24 242,54 \$ | 0 \$ | 256 332,61 \$ |
| Julie Dostaler | Secrétaire générale et directrice | 158 162,35 \$ | 16 953,54 \$ | 0 \$ | 175 115,89 \$ |
| Caroline Drolet | Directrice scientifique | 158 162,35 \$ | 16 953,46 \$ | 0 \$ | 175 115,81 \$ |
| Valérie Émond | Directrice scientifique | 158 162,33 \$ | 16 953,54 \$ | 0 \$ | 175 115,87 \$ |
| Dominique Courteau | Directrice des opérations | 158 162,35 \$ | 16 888,93 \$ | 0 \$ | 175 051,28 \$ |
| Christiane Thibault | Directrice scientifique | 158 110,14 \$ | 16 945,82 \$ | 0 \$ | 175 055,96 \$ |

La rémunération des dirigeants est déterminée par le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (Chapitre S-42, r. 5.1). L'Institut n'offre aucun programme de rémunération variable.

Honoraires versés au vérificateur externe

Il n'y a aucun honoraire pour l'audit des états financiers versés au vérificateur externe. Ces honoraires sont assumés par le Vérificateur général du Québec.

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Les lois et règlements sous la responsabilité de l'Institut national de santé publique du Québec n'ont aucune incidence sur les entreprises québécoises.

Application de la règle du « un pour un »

L'Institut n'est pas visé à l'annexe 1 de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif (décret 1668-2022).

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

En février 2025, l'Institut a adopté une nouvelle Politique sur la gouvernance des renseignements de santé et de services sociaux et des renseignements personnels. Cette politique présente les engagements de l'Institut en matière de protection des renseignements sensibles qu'il détient dans le respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que de la *Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux*.

Nombre total de demandes reçues

| | |
|--|----|
| NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES | 82 |
|--|----|

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

| DÉLAIS DE TRAITEMENT | DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS | DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS | RECTIFICATIONS |
|-----------------------------------|---|--|----------------|
| 0 à 20 jours | 51 | 2 | 0 |
| 21 à 30 jours | 18 | 0 | 0 |
| 31 jours et plus (le cas échéant) | 11 | 0 | 0 |
| Total | 80 | 2 | 0 |

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

| DÉCISION RENDUE | DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS | DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS | RECTIFICATIONS | DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES |
|------------------------|---|--|----------------|----------------------------------|
| Acceptée (entièrement) | 33 | 2 | 0 | S. O. |
| Partiellement acceptée | 23 | 0 | 0 | Articles 9, 15, 37, 39 et 48 |
| Refusée (entièrement) | 1 | 0 | 0 | Articles 9, 37 et 39 |
| Autres | 23 | 0 | 0 | Articles 1, 9 et 48 |

Mesures d'accommodement et avis de révision

| | |
|---|---|
| NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE | 0 |
| NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION | 1 |

4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Émissaire

| QUESTIONS | RÉPONSES |
|---|--|
| Avez-vous un ou une émissaire? | Oui |
| Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État? | Oui |
| <ul style="list-style-type: none"> Si oui, énumérer cette ou ces mesures | La personne-ressource est nommée dans la section de l'Extranet dédiée à l'application de la politique linguistique |

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

| QUESTIONS | RÉPONSES |
|--|----------------|
| Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation? | Non (en cours) |
| <ul style="list-style-type: none"> Si vous avez pris une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle? | Non applicable |
| Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ? | Non |
| <ul style="list-style-type: none"> Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions. | Non applicable |

Politique linguistique de l'État (PLE)

| QUESTIONS | RÉPONSES |
|---|---|
| <p>Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, énumérez cette ou ces mesures : | <p>Oui</p> <p>Dans le but de présenter les nouvelles obligations en vertu de la Charte et établir les cas d'exceptions pouvant s'appliquer à l'Institut, une rencontre a eu lieu en mai 2024 en présence de personnes-ressources provenant de différentes directions et unités de l'organisation. Quelques rencontres individuelles ont aussi été organisées afin de bien capter tous les cas d'exceptions s'appliquant à notre organisation.</p> |
| <p>L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé? • Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable? | <p>11</p> <p>0</p> |

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

L'Institut collabore avec différents partenaires à la réalisation de quatre actions de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027. Ces actions sont portées par le Secrétariat à la condition féminine (SCF) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

En soutien aux engagements pris par le Secrétariat à la condition féminine :

- L'Institut a publié un état des connaissances sur la conception et l'aménagement de l'espace public et les iniquités de genre et les effets sur la santé des femmes. Afin de rendre accessibles ses travaux, des efforts de transfert de connaissances ont permis de déployer un tout nouveau numéro de la collection OPUS intitulé *Des espaces publics plus égalitaires et inclusifs pour les femmes* ainsi qu'offrir un webinaire sur le même sujet.
- L'Institut a émis des recommandations, à l'intention du MSSS, sur la pertinence d'ajouter un dépistage systématique supplémentaire de la syphilis au troisième trimestre de grossesse afin que ce dernier évalue la pertinence de modifier ses recommandations en matière de dépistage de la syphilis chez la femme enceinte.
- L'Institut a terminé une synthèse sur les pratiques parentales différenciées selon le genre de l'enfant et le développement de 0 à 6 ans, la diffusion est prévue en mai 2025.
- L'Institut mène un projet pour documenter les principaux enjeux de sécurité vécus par les femmes dans les lieux publics et améliorer leur sécurité et leur sentiment de sécurité. Ce projet s'échelonne de 2023 à 2027. Il vise à documenter les expériences d'insécurité des femmes, à développer des solutions préventives et à produire divers livrables, comme un rapport de surveillance et des outils de prévention adaptés aux différentes identités sociales des femmes. La publication du portrait est prévue à l'automne 2025.
- L'Institut a été mandaté par le SCF pour mettre à jour et transformer la trousse média sur les agressions sexuelles en dossier sur la violence sexuelle. Ce dossier a été mis en ligne à l'automne 2024.

En soutien aux engagements pris par le ministère de la Santé et des Services sociaux :

- L'Institut a élaboré une synthèse des connaissances sur les facteurs systémiques et structurels accentuant les inégalités sociales de santé des femmes autochtones, en partenariat notamment avec Femmes autochtones du Québec. La synthèse est parue à l'automne 2024.

L'Institut collabore également au Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 et finalise notamment une étude exploratoire sur les décès par suicide non précédé d'un homicide en contexte de violence conjugale. Une consultation des dossiers des décès par suicide dans les bureaux du coroner a été effectuée. La diffusion de l'étude est prévue à l'été 2025. Par ailleurs, l'Institut a produit un rapport de recherche sur l'expérience des personnes formatrices chargées de développer et de déployer en milieu de travail des activités en matière de violence conjugale ayant une composante de prévention. Le rapport a été diffusé à l'été 2024.

Concernant la diversité sexuelle et la pluralité des genres, et en conformité avec le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028, l'Institut a actualisé une section de la trousse média sur l'intimidation portant sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres. De plus, l'Institut a créé une veille signalétique qui recense les nouvelles publications scientifiques portant sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres qui se retrouvent dans PubMed. Finalement, l'Institut offre deux formations sur la diversité sexuelle et de genre destinées principalement au personnel et aux équipes d'intervention de ces réseaux. Ce sont les *formations Sexes, genres et orientations sexuelles : comprendre la diversité* et *Adapter nos interventions aux réalités des personnes de la diversité sexuelle et de genre, de leurs familles et de leur entourage*. Elles continueront d'être soutenues financièrement pour offrir la gratuité aux personnes intéressées et seront également bonifiées au besoin.

Dans le cadre de sa programmation en prévention de la violence, l'Institut a réalisé des travaux sur les violences à caractère sexuel en contexte de consommation d'alcool. L'état des connaissances sur les effets des programmes a été diffusé à l'été 2024.

Dans le cadre de sa programmation en lutte contre le tabagisme, l'Institut a réalisé un portrait statistique de l'usage de la cigarette ou de produits de vapotage chez les Québécois et Québécoises âgés de 15 ans et plus sur la base des données de l'*Enquête québécoise sur le tabac et les produits de vapotage* de 2020 et de 2023. L'analyse a été réalisée en fonction de plusieurs variables sociodémographiques, incluant le genre et le statut LGBTQ2+. Également, l'Institut a analysé les données d'un sondage conduit en 2022 pour connaître les habitudes tabagiques des fumeurs et fumeuses à l'intérieur du domicile et leur intérêt pour diverses stratégies visant à s'abstenir de fumer à l'intérieur. L'analyse a pris en compte le sexe des personnes. Par ailleurs, l'Institut a travaillé sur des projections de la prévalence d'usage de la cigarette au Québec en 2050, lesquelles présenteront des résultats séparément pour les hommes et les femmes.

Dans le cadre de sa programmation sur le cannabis, l'Institut a diffusé quatre infographies sur les intoxications suspectées au cannabis. Certaines des données présentées le sont en fonction notamment du sexe des personnes. L'Institut a aussi diffusé des indicateurs de consommation chez les jeunes du secondaire et la population générale, ainsi que des indicateurs de conséquences sanitaires associées à l'usage de cannabis, d'alcool et aux jeux de hasard et d'argent. Certaines de ces données sont présentées en fonction notamment du sexe des personnes. L'Institut a également réalisé une analyse des contenus liés à la consommation de substances psychoactives auxquels les jeunes du Québec peuvent être exposés sur Instagram. Une attention particulière a été accordée au genre de ces créateurs et créatrices de contenu, afin de mieux comprendre les dynamiques de représentation et d'influence selon le sexe. Finalement, l'Institut a analysé les pratiques d'autogestion de la santé à l'aide du cannabis de Québécoises et Québécois de 21 ans et plus en portant une attention au genre des personnes.

En collaboration avec l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec, l'Institut a mis à jour, en 2024, le *Protocole de contraception du Québec* destiné aux infirmières, mais aussi pour répondre au besoin d'information d'autres professionnelles de la santé.

En terminant, il est à noter que dans toutes ses activités de surveillance et dans la mesure de ce qui est sous son contrôle, l'Institut applique l'analyse différenciée selon le sexe et le genre en ayant la préoccupation constante d'avoir les meilleures questions et mesures possibles.

4.10 Politique de financement des services publics

La politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et la transparence, de même qu'à assurer une reddition de comptes relative au processus tarifaire.

Biens et services actuellement tarifés

Les services d'analyses spécialisées de laboratoires sont les principaux services tarifés à l'Institut. Ils comprennent tous les services facturés à l'extérieur des entités du gouvernement du Québec. Les tarifs sont établis en fonction de la méthode de coût de revient majoré. Les revenus tarifés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 s'élèvent à 10,030 M\$. La tarification vise à récupérer la totalité des coûts relatifs au service rendu. Les tarifs sont indexés ou révisés annuellement ou selon l'importance et le volume du service à rendre.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Le coût des biens et des services non tarifés est révisé annuellement en fonction de l'indexation des coûts. La tarification est basée sur le coût de revient, dans l'objectif de couvrir l'ensemble des coûts associés aux services non tarifés.





5. ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice clos le 31 mars 2025

| | |
|--|-----------|
| Rapport de la direction | 62 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 63 |
| États financiers | |
| État des résultats et de l'excédent cumulé | 65 |
| État de la situation financière | 66 |
| État de la variation de la dette nette | 67 |
| État des flux de trésorerie | 68 |
| Notes complémentaires | 69 |



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pierre-Gerlier Forest, Ph. D., FACSS
Président-directeur général

Claude Bernier, CPA
Directeur des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative

Québec, le 16 juillet 2025



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,

Nicolas Bougie, CPA auditeur
Directeur général d'audit

Québec, le 16 juillet 2025

ÉTATS FINANCIERS

État des résultats et de l'excédent cumulé

de l'exercice clos le 31 mars 2025

| | 2025 | | 2024 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| | Budget \$ | Réel \$ | Réel \$ |
| Revenus | | | |
| Subventions du gouvernement du Québec | 92 116 600 | 100 588 837 | 93 162 406 |
| Subventions du gouvernement du Canada | 3 693 300 | 3 693 617 | 3 574 829 |
| Ventes de services de laboratoire | 11 893 400 | 11 766 663 | 10 192 200 |
| Autres revenus | 1 086 800 | 2 190 587 | 1 929 671 |
| Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles (note 10) | 1 661 900 | 1 809 921 | 1 940 893 |
| Gain sur disposition d'immobilisations corporelles | | – | 30 060 |
| Intérêts | 690 000 | 1 312 636 | 829 702 |
| | 111 142 000 | 121 362 261 | 111 659 761 |
| Charges | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 78 263 600 | 83 537 691 | 76 737 568 |
| Services professionnels et administratifs | 10 710 400 | 10 015 365 | 11 435 825 |
| Fournitures médicales et de laboratoire | 5 426 000 | 5 818 627 | 5 570 630 |
| Locaux | 6 073 300 | 6 243 791 | 5 793 860 |
| Amortissement des immobilisations corporelles (note 11) | 4 890 300 | 4 622 860 | 4 723 597 |
| Frais de déplacement | 583 800 | 481 520 | 603 621 |
| Intérêts sur la dette à long terme | 176 300 | 193 088 | 227 467 |
| Frais de bureau | 532 300 | 510 459 | 502 393 |
| Papeterie et impression | 542 900 | 389 244 | 520 665 |
| Frais de comité | 166 600 | 150 741 | 205 739 |
| Entretien et réparations | 4 380 200 | 5 000 862 | 4 557 591 |
| Frais d'organisation de formation externe | 389 000 | 372 392 | 463 990 |
| Formation interne | 312 900 | 270 468 | 385 645 |
| Télécommunications | 242 400 | 240 650 | 187 188 |
| Documentation | 384 600 | 358 742 | 418 614 |
| Matériel roulant | 79 600 | 198 325 | 181 203 |
| Location d'équipements | 83 200 | 75 019 | 80 932 |
| Assurances | 73 300 | 63 781 | 60 869 |
| Créances irrécouvrables | 45 800 | 290 000 | 2 081 |
| Frais bancaires | 18 000 | 32 200 | 13 897 |
| Perte sur radiation d'immobilisations corporelles | – | 389 928 | – |
| | 113 374 500 | 119 255 753 | 112 673 375 |
| Excédent (déficit) de l'exercice | (2 232 500) | 2 106 508 | (1 013 614) |
| Excédent cumulé au début de l'exercice | 16 251 382 | 16 251 382 | 17 264 996 |
| Excédent cumulé à la fin de l'exercice (notes 3 et 16) | 14 018 882 | 18 357 890 | 16 251 382 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

au 31 mars 2025

| | 2025 | 2024 |
|---|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIFS FINANCIERS | | |
| Trésorerie | 37 036 566 | 34 158 602 |
| Créances (note 4) | 7 208 944 | 9 322 154 |
| Subventions à recevoir (note 5) | 44 530 950 | 39 669 579 |
| | 88 776 460 | 83 150 335 |
| PASSIFS | | |
| Charges à payer et frais courus (note 6) | 45 238 994 | 30 848 748 |
| Dette à long terme (note 7) | 8 874 186 | 10 289 551 |
| Revenus reportés (note 8) | 27 082 071 | 37 468 279 |
| Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles (note 10) | 10 880 339 | 11 935 207 |
| | 92 075 590 | 90 541 785 |
| DETTE NETTE | (3 299 130) | (7 391 450) |
| ACTIFS NON FINANCIERS | | |
| Immobilisations corporelles (note 11) | 20 007 359 | 22 354 247 |
| Stocks de fournitures | 305 351 | 324 979 |
| Charges payées d'avance | 1 344 310 | 963 606 |
| | 21 657 020 | 23 642 832 |
| EXCÉDENT CUMULÉ (note 3) | 18 357 890 | 16 251 382 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Obligations contractuelles (note 13)

Original signé

Pierre-Gerlier Forest
Président-directeur général

Original signé

Céline Plamondon, FCPA auditrice, CIA
Présidente du comité d'audit

État de la variation de la dette nette

de l'exercice clos le 31 mars 2025

| | 2025 | | 2024 |
|--|--------------|-------------|-------------|
| | Budget | Réel | Réel |
| | \$ | \$ | \$ |
| Excédent (déficit) de l'exercice | (2 232 500) | 2 106 508 | (1 013 614) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (6 450 000) | (2 665 900) | (4 085 685) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 4 890 300 | 4 622 860 | 4 723 597 |
| Perte sur radiation d'immobilisations corporelles | | 389 928 | - |
| | (1 559 700) | 2 346 888 | 637 912 |
| Acquisition de stocks de fournitures | (5 000 000) | (5 798 999) | (5 588 233) |
| Acquisition de charges payées d'avance | (3 500 000) | (4 853 938) | (3 894 907) |
| Utilisation de stocks de fournitures | 5 000 000 | 5 818 627 | 5 570 630 |
| Utilisation de charges payées d'avance | 3 500 000 | 4 473 234 | 4 195 104 |
| | - | (361 076) | 282 594 |
| Diminution (Augmentation) de la dette nette | (3 792 200) | 4 092 320 | (93 108) |
| Dette nette au début de l'exercice | (7 091 100) | (7 391 450) | (7 298 342) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | (10 883 300) | (3 299 130) | (7 391 450) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2025

| | 2025 | 2024 |
|--|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent (déficit) de l'exercice | 2 106 508 | (1 013 614) |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 4 622 860 | 4 723 597 |
| Gain sur disposition d'immobilisations corporelles | | (30 060) |
| Perte sur radiation d'immobilisations corporelles | 389 928 | |
| Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles | (1 809 921) | (1 940 893) |
| | 5 309 375 | 1 739 030 |
| Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement : | | |
| Créances | 2 113 210 | (5 222 063) |
| Subventions à recevoir | (4 861 371) | 17 795 722 |
| Stocks de fournitures | 19 628 | (17 603) |
| Charges payées d'avance | (380 704) | 300 197 |
| Charges à payer et frais courus (note 11) | 15 593 918 | (2 188 081) |
| Revenus reportés | (10 386 208) | 271 794 |
| Encaissement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles (note 10) | 755 053 | 55 147 |
| | 2 853 526 | 10 995 113 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement | 8 162 901 | 12 734 143 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles (note 11) | (3 282 556) | (2 349 528) |
| Produits de disposition d'immobilisations corporelles | - | 30 060 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations | (3 282 556) | (2 319 468) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Remboursements de la dette à long terme | (2 002 381) | (2 143 065) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | (2 002 381) | (2 143 065) |
| Augmentation de la trésorerie | 2 877 964 | 8 271 610 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 34 158 602 | 25 886 992 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 37 036 566 | 34 158 602 |
| INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES | | |
| Intérêts reçus | 1 337 093 | 825 361 |
| Intérêts versés | 193 088 | 227 467 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

1 Constitution et objet

L'Institut national de santé publique du Québec, ci-après « l'Institut », constitué par la *Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.1.1), est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux dans sa mission de santé publique. L'Institut a également comme mission, dans la mesure déterminée par le mandat que lui confie le ministre, de soutenir Santé Québec, la Régie régionale de la santé et des Services sociaux du Nunavik, le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James et les établissements, dans l'exercice de leur mission de santé publique.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Institut n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2 Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour créances douteuses et les provisions salariales. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie, les créances (à l'exception des taxes à recevoir) et les subventions à recevoir sont classées dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des taxes à payer et des avantages sociaux) et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2 Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des revenus

Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de revenu lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints. Ils sont comptabilisés à titre de revenus reportés ou de subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles lorsqu'ils sont assortis de stipulations qui créent un passif. Le revenu relatif au transfert est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que le passif est réglé.

Les contributions provenant de tiers (autres que les gouvernements) relatives aux projets spéciaux sont reportées lorsqu'elles sont grevées d'affectations d'origine externe qui stipulent comment elles doivent être utilisées, puis comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les revenus provenant des ventes services de laboratoire constituent des opérations avec obligation de prestation pour lesquelles l'Institut doit rendre un service en échange de la somme reçue d'un client. Ces revenus sont constatés à un moment précis, lorsque les examens ou analyses sont complétés et que les résultats peuvent être transmis au client.

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les opérations interentités sont réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2 Principales méthodes comptables (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées indiquées ci-dessous :

| | |
|---|-----------------------|
| Aménagements majeurs | Sur la durée des baux |
| Équipements spécialisés | 10 ans |
| Matériel informatique | 3 à 5 ans |
| Logiciels et licences | 3, 5 et 10 ans |
| Matériel roulant | 10 ans |
| Mobilier et équipements | 5 ans |
| Améliorations locatives | 5 à 10 ans |
| Équipements spécialisés sous contrats de location-acquisition | 10 ans |

Le développement informatique en cours n'est pas amorti. Il sera amorti à compter de la date de mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Ils sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel les stocks sont consommés.

3 Excédent cumulé

L'excédent cumulé se compose de l'excédent cumulé non affecté et de l'excédent cumulé affecté.

| | 2025 | | | 2024 |
|---|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Activités régulières | Projets spéciaux | Total | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Excédent cumulé non affecté | | | | |
| Solde au début | 1 951 065 | 1 412 055 | 3 363 120 | 1 856 604 |
| Excédent annuel | 1 274 413 | 2 488 125 | 3 762 538 | 354 349 |
| Transfert de l'excédent cumulé affecté | – | (45 381) | (45 381) | 1 152 167 |
| Solde à la fin | 3 225 478 | 3 854 799 | 7 080 277 | 3 363 120 |
| Excédent cumulé affecté | | | | |
| Solde au début | 5 480 449 | 7 407 813 | 12 888 262 | 15 408 392 |
| Déficit annuel | (603 572) | (1 052 458) | (1 656 030) | (1 367 963) |
| Transfert à l'excédent cumulé non affecté | – | 45 381 | 45 381 | (1 152 167) |
| Solde à la fin | 4 876 877 | 6 400 736 | 11 277 613 | 12 888 262 |
| Total (note 16) | 8 102 355 | 10 255 535 | 18 357 890 | 16 251 382 |

L'excédent cumulé affecté se compose de l'excédent cumulé affecté des activités régulières et de l'excédent cumulé affecté des projets spéciaux.

L'excédent cumulé affecté de 11 277 613 \$ (12 888 262 \$ en 2024) sera utilisé, conformément à la politique en vigueur adoptée par le conseil d'administration de l'Institut, pour combler le financement de projets autorisés ayant trait à l'innovation scientifique, pour des projets particuliers en relation directe avec la mission de l'Institut, pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, notamment des équipements spécialisés de laboratoire et des systèmes d'information, et pour la gestion des risques.

4 Créances

| | 2025 | 2024 |
|------------------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Gouvernement du Québec | 3 685 709 | 4 426 860 |
| Gouvernement du Canada | 1 425 581 | 1 241 |
| Clients | 2 097 654 | 4 894 053 |
| | 7 208 944 | 9 322 154 |

5 Subventions à recevoir

| | 2025 | 2024 |
|------------------------|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Gouvernement du Québec | 42 301 450 | 37 580 842 |
| Gouvernement du Canada | 944 876 | 1 213 009 |
| Autres | 1 284 624 | 875 728 |
| | 44 530 950 | 39 669 579 |

6 Charges à payer et frais courus

| | 2025 | 2024 |
|--|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Gouvernement du Québec | 7 992 782 | 1 008 986 |
| Provision pour congés de maladie payables annuellement | 469 195 | 486 787 |
| Provision pour vacances | 7 818 466 | 7 557 803 |
| Salaires et avantages sociaux à payer | 24 896 432 | 15 097 137 |
| Autres | 4 062 119 | 6 698 035 |
| | 45 238 994 | 30 848 748 |

7 Dette à long terme

| | 2025 | 2024 |
|---|------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Emprunts sur billet : | | |
| Taux fixe de 1,95 %, versements mensuels de 1 634 \$ incluant capital et intérêts, échéant en juillet 2025 | 6 510 | 25 790 |
| Taux fixe de 2,13 %, versements mensuels de 476 \$ incluant capital et intérêts, échéant en mars 2026 | 5 644 | 11 170 |
| Taux fixe de 2,13 %, versements mensuels de 1 004 \$ incluant capital et intérêts, échéant en avril 2026 | 12 892 | 24 530 |
| Taux fixe de 3,07 %, versements mensuels de 8 418 \$ incluant capital et intérêts, échéant en novembre 2027 | 258 322 | 349 877 |
| Taux fixe de 3,65 %, versements mensuels de 713 \$ incluant capital et intérêts, échéant en juin 2028 | 26 171 | 33 620 |
| Taux fixe de 3,80 %, versements mensuels de 10 729 \$ incluant capital et intérêts, échéant en octobre 2029 | 540 539 | - |
| Billet à terme auprès du Fonds de financement, d'une valeur nominale de 13 862 820 \$, au taux de 1,87 %, versements mensuels en capital de 130 781 \$, échéant en avril 2030 | 7 962 491 | 9 525 506 |
| Taux fixe de 2,36 %, versements mensuels de 5 304 \$ incluant capital et intérêts, échu en avril 2024 | - | 5 293 |
| Taux fixe de 2,36 %, versements mensuels de 6 706 \$ incluant capital et intérêts, échu en octobre 2024 | - | 46 576 |
| | 8 812 569 | 10 022 362 |
| Obligations en vertu de contrats de location-acquisition : | | |
| Location d'équipement avec option d'achat, versements mensuels en capital de 4 823 \$, au taux de 3,00 %, échéant en avril 2026 | 61 617 | 116 750 |
| Location d'équipement avec option d'achat, versements mensuels en capital de 12 537 \$, au taux de 3,30 %, échu en mars 2025 | - | 150 439 |
| | 61 617 | 267 189 |
| | 8 874 186 | 10 289 551 |

L'émission de nouvelles dettes à long terme en contrepartie d'améliorations locatives d'un montant de 587 016 \$ (508 008 \$ en 2024) est sans effet sur la trésorerie.

Les versements en capital exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

| | \$ |
|-----------------------|-----------|
| 2025-2026 | 1 857 088 |
| 2026-2027 | 1 790 665 |
| 2027-2028 | 1 759 938 |
| 2028-2029 | 1 692 932 |
| 2029-2030 | 1 642 791 |
| 2030-2031 et suivants | 130 772 |

8 Revenus reportés

| | 2025 | | | |
|------------------------------|------------------------|------------------------|-------------|--------------|
| | Gouvernement du Québec | Gouvernement du Canada | Autres | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde de début de l'exercice | 31 853 849 | 1 432 102 | 4 182 328 | 37 468 279 |
| Contributions de l'exercice | 38 783 411 | 3 182 818 | 6 850 484 | 48 816 713 |
| Virement de l'exercice | (45 807 972) | (3 693 617) | (9 701 332) | (59 202 921) |
| Solde de fin de l'exercice | 24 829 288 | 921 303 | 1 331 480 | 27 082 071 |

| | 2024 | | | |
|------------------------------|------------------------|------------------------|--------------|--------------|
| | Gouvernement du Québec | Gouvernement du Canada | Autres | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde de début de l'exercice | 33 359 707 | 1 735 046 | 2 101 732 | 37 196 485 |
| Contributions de l'exercice | 46 669 642 | 3 271 885 | 13 860 955 | 63 802 482 |
| Virement de l'exercice | (48 175 500) | (3 574 829) | (11 780 359) | (63 530 688) |
| Solde de fin de l'exercice | 31 853 849 | 1 432 102 | 4 182 328 | 37 468 279 |

9 Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les employés de l'Institut participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2025, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,39 % à 9,09 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 4 280 338 \$ (2024 : 4 830 167 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

10 Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles

| | 2025 | 2024 |
|------------------------------|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Solde de début de l'exercice | 11 935 207 | 13 820 953 |
| Augmentation de l'exercice | 755 053 | 55 147 |
| Virement de l'exercice | (1 809 921) | (1 940 893) |
| | (1 054 868) | (1 885 746) |
| Solde de fin de l'exercice | 10 880 339 | 11 935 207 |

11 Immobilisations corporelles

| | Aménagements majeurs | Équipements spécialisés | Matériel informatique | Logiciels et licences | Matériel roulant | Mobilier et équipements | Améliorations locatives | Développement informatique en cours | Équipements spécialisés sous contrats de location-acquisition | 2025 |
|-----------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------------------|---|-------------------|
| Coût | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au début | 11 969 580 | 11 968 427 | 7 504 542 | 21 146 272 | 1 325 113 | 4 807 262 | 1 800 525 | 1 465 395 | 2 509 033 | 64 496 149 |
| Acquisitions | 587 016 | 1 268 917 | 397 355 | 387 816 | – | 24 796 | – | – | – | 2 665 900 |
| Transferts | – | 2 239 916 | – | 1 075 467 | – | – | – | (1 075 467) | (2 239 916) | – |
| Radiations | – | (1 265 958) | (1 042 188) | (47 905) | – | – | – | (389 928) | – | (2 745 979) |
| Solde à la fin | 12 556 596 | 14 211 302 | 6 859 709 | 22 561 650 | 1 325 113 | 4 832 058 | 1 800 525 | – | 269 117 | 64 416 070 |

Amortissement cumulé

| | | | | | | | | | | |
|-----------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|----------|----------------|-------------------|
| Solde au début | 11 969 580 | 6 936 708 | 4 411 289 | 10 591 655 | 1 320 531 | 4 583 538 | 935 893 | – | 1 392 708 | 42 141 902 |
| Amortissement | 29 351 | 957 587 | 1 255 598 | 1 863 376 | 2 088 | 101 308 | 162 648 | – | 250 904 | 4 622 860 |
| Transferts | – | 1 522 508 | – | – | – | – | – | – | (1 522 508) | – |
| Radiations | – | (1 265 958) | (1 042 188) | (47 905) | – | – | – | – | – | (2 356 051) |
| Solde à la fin | 11 998 931 | 8 150 845 | 4 624 699 | 12 407 126 | 1 322 619 | 4 684 846 | 1 098 541 | – | 121 104 | 44 408 711 |

Valeur comptable nette

| | | | | | | | | | | |
|--|---------|-----------|-----------|------------|-------|---------|---------|---|---------|------------|
| | 557 665 | 6 060 457 | 2 235 010 | 10 154 524 | 2 494 | 147 212 | 701 984 | – | 148 013 | 20 007 359 |
|--|---------|-----------|-----------|------------|-------|---------|---------|---|---------|------------|

| | Aménagements majeurs | Équipements spécialisés | Matériel informatique | Logiciels et licences | Matériel roulant | Mobilier et équipements | Améliorations locatives | Développement informatique en cours | Équipements spécialisés sous contrats de location-acquisition | 2024 |
|-----------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------------------|---|-------------------|
| Coût | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au début | 11 969 580 | 12 386 245 | 5 848 197 | 20 605 497 | 1 442 668 | 4 772 456 | 1 292 517 | 1 465 395 | 2 509 033 | 62 291 588 |
| Acquisitions | – | 990 903 | 2 011 193 | 540 775 | – | 34 806 | 508 008 | – | – | 4 085 685 |
| Dispositions | – | – | – | – | (117 555) | – | – | – | – | (117 555) |
| Radiations | – | (1 408 721) | (354 848) | – | – | – | – | – | – | (1 763 569) |
| Solde à la fin | 11 969 580 | 11 968 427 | 7 504 542 | 21 146 272 | 1 325 113 | 4 807 262 | 1 800 525 | 1 465 395 | 2 509 033 | 64 496 149 |

Amortissement cumulé

| | | | | | | | | | | |
|-----------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|----------------|----------|------------------|-------------------|
| Solde au début | 11 969 580 | 7 445 527 | 3 608 285 | 8 471 894 | 1 434 549 | 4 443 404 | 784 386 | – | 1 141 804 | 39 299 429 |
| Amortissement | – | 899 902 | 1 157 852 | 2 119 761 | 3 537 | 140 134 | 151 507 | – | 250 904 | 4 723 597 |
| Disposition | – | – | – | – | (117 555) | – | – | – | – | (117 555) |
| Radiations | – | (1 408 721) | (354 848) | – | – | – | – | – | – | (1 763 569) |
| Solde à la fin | 11 969 580 | 6 936 708 | 4 411 289 | 10 591 655 | 1 320 531 | 4 583 538 | 935 893 | – | 1 392 708 | 42 141 902 |

Valeur comptable nette

| | | | | | | | | | | |
|--|---|-----------|-----------|------------|-------|---------|---------|-----------|-----------|------------|
| | – | 5 031 719 | 3 093 253 | 10 554 617 | 4 582 | 223 724 | 864 632 | 1 465 395 | 1 116 325 | 22 354 247 |
|--|---|-----------|-----------|------------|-------|---------|---------|-----------|-----------|------------|

Les charges à payer et frais courus liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élèvent à 53 161 \$ (1 256 833 \$ en 2024).

12 Opérations entre apparentés

L'Institut est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président-directeur général de l'Institut.

L'Institut n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre l'Institut et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquels ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives de ces entités.

13 Obligations contractuelles

L'Institut s'est engagé en vertu d'ententes à verser un montant de 9 460 457 \$ (11 789 332 \$ en 2024) pour la réalisation de divers travaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

| | \$ |
|-----------------------|-----------|
| 2025-2026 | 4 790 014 |
| 2026-2027 | 2 660 262 |
| 2027-2028 | 1 356 280 |
| 2028-2029 | 346 615 |
| 2029-2030 et suivants | 307 286 |

14 Frais généraux

Les frais généraux imputés aux charges des projets spéciaux et à titre de recouvrement des activités régulières représentent une estimation de la valeur des charges des services de soutien offerts dans le cadre des différents projets spéciaux de l'Institut.

15 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ces activités, l'Institut est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour l'Institut sont liés à la trésorerie, aux créances (à l'exception des taxes à recevoir) et aux subventions à recevoir.

Au 31 mars 2025, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie, aux créances et aux subventions à recevoir correspond à la valeur comptable.

15 Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

La trésorerie est détenue dans une institution financière de premier ordre et, par conséquent, la direction estime que le risque de crédit associé est minime.

L'Institut juge ne pas être exposé à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances et subventions à recevoir. Au 31 mars 2025, 93 % (88 % en 2024) des créances et des subventions à recevoir proviennent des gouvernements provincial et fédéral. De plus, l'Institut a provisionné des créances douteuses pour un montant de 655 990 \$ (365 990 \$ en 2024). La direction est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances et subventions à recevoir au 31 mars.

| | 2025 | | | | |
|------------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | Moins de 30 jours | De 30 à 60 jours | de 61 à 90 jours | Plus de 90 jours | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Gouvernement du Québec | 9 892 464 | 1 058 348 | 334 298 | 26 884 102 | 38 169 212 |
| Gouvernement du Canada | 1 044 735 | 37 500 | 612 439 | 675 783 | 2 370 457 |
| Autres | 968 466 | 146 556 | 105 417 | 1 375 481 | 2 595 920 |
| | 11 905 665 | 1 242 404 | 1 052 154 | 28 935 366 | 43 135 589 |

| | 2024 | | | | |
|------------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | Moins de 30 jours | De 30 à 60 jours | de 61 à 90 jours | Plus de 90 jours | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Gouvernement du Québec | 13 828 737 | 7 077 475 | 840 789 | 9 977 743 | 31 724 744 |
| Gouvernement du Canada | 942 958 | 31 391 | – | 239 901 | 1 214 250 |
| Autres | 4 030 359 | 547 976 | 209 536 | 981 910 | 5 769 781 |
| | 18 802 054 | 7 656 842 | 1 050 325 | 11 199 554 | 38 708 775 |

Les créances incluent également des taxes à recevoir pour un montant de 786 358 \$ (901 421 \$ en 2024) qui ne sont pas des instruments financiers.

Une subvention à recevoir du gouvernement du Québec au montant de 7 817 947 \$ (9 381 537 \$ en 2024) n'est pas présentée dans les tableaux précédents puisqu'elle n'est pas exigible au 31 mars 2025.

L'évolution de la provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

| | 2025 | 2024 |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début | 365 990 | 365 990 |
| Perte de valeur comptabilisée | 290 000 | 2 081 |
| Reprise de provision | – | (2 081) |
| Solde à la fin | 655 990 | 365 990 |

15 Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'Institut gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant, au besoin, à ses facilités de crédit. L'Institut établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

| | 2025 | | | | |
|---------------------------------|-------------------|------------------|------------------|----------------|-------------------|
| | Moins de 1 an | 1 an à 3 ans | 4 ans à 5 ans | 6 ans à 10 ans | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Charges à payer et frais courus | 36 618 886 | – | – | – | 36 618 886 |
| Dette à long terme | 1 967 644 | 3 766 035 | 3 410 737 | 130 984 | 9 275 400 |
| | 38 586 530 | 3 766 035 | 3 410 737 | 130 984 | 45 894 286 |

| | 2024 | | | | |
|---------------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | Moins de 1 an | 1 an à 3 ans | 4 ans à 5 ans | 6 ans à 10 ans | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Charges à payer et frais courus | 22 289 874 | – | – | – | 22 289 874 |
| Dette à long terme | 1 933 548 | 3 625 168 | 3 341 444 | 1 718 692 | 10 618 852 |
| | 24 223 422 | 3 625 168 | 3 341 444 | 1 718 692 | 32 908 726 |

Les charges à payer et frais courus incluent également des taxes à payer et des avantages sociaux pour un montant de 8 620 108 \$ (8 558 874 \$ en 2024) qui ne sont pas des instruments financiers.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que le flux de trésorerie futur d'un instrument financier fluctue en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

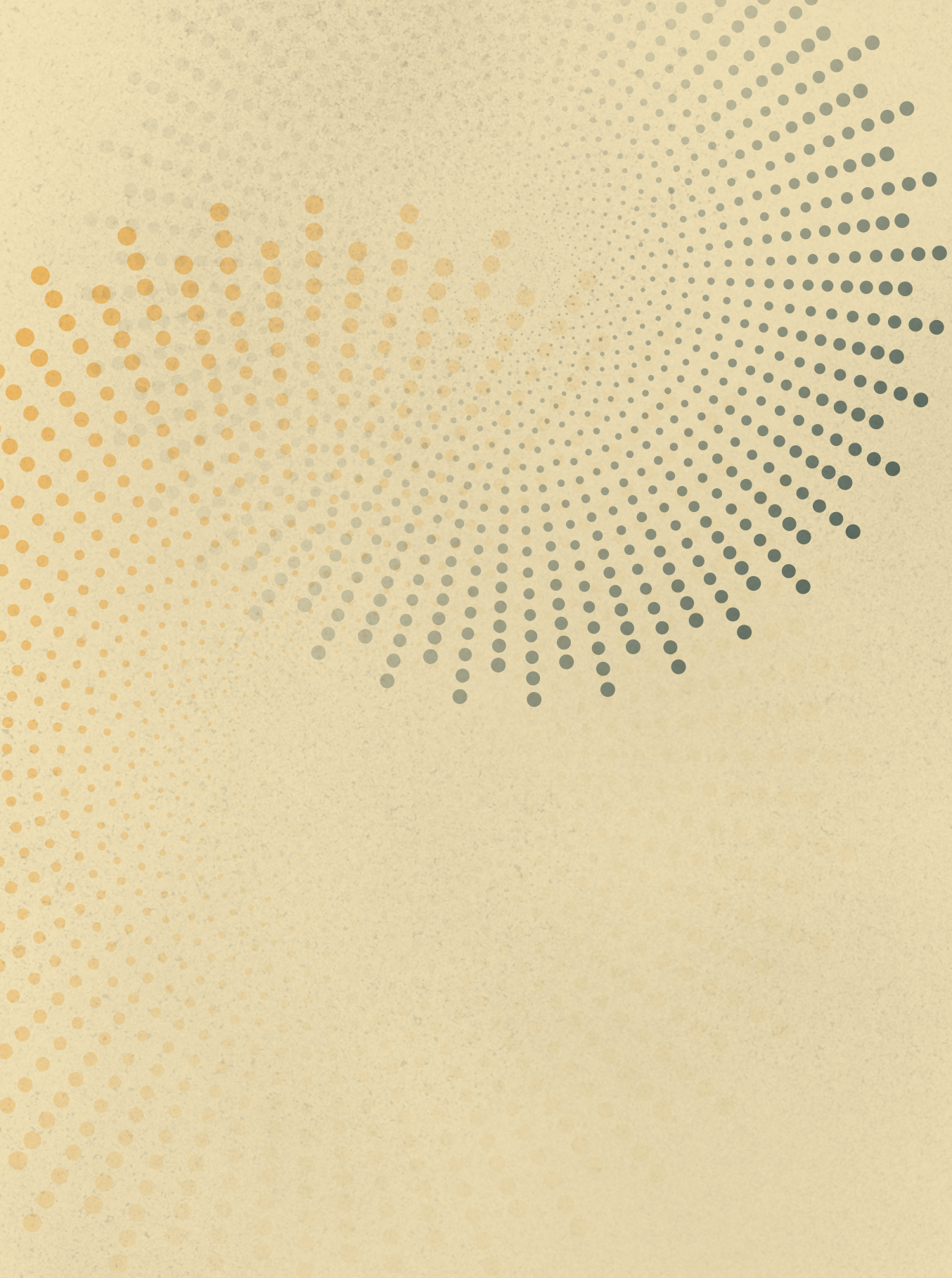
Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les emprunts sur billet de l'Institut portent intérêt à taux fixe, réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et au taux d'intérêt, car ils seront détenus jusqu'à échéance.

16 Résultats par activités

| | 2025 | | | 2024 | | |
|--|----------------------|-------------------|--------------------|----------------------|-------------------|--------------------|
| | Activités régulières | Projets spéciaux | Total | Activités régulières | Projets spéciaux | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Revenus | | | | | | |
| Subventions du gouvernement du Québec | 54 780 865 | 45 807 972 | 100 588 837 | 44 986 906 | 48 175 500 | 93 162 406 |
| Subventions du gouvernement du Canada | – | 3 693 617 | 3 693 617 | – | 3 574 829 | 3 574 829 |
| Ventes de services de laboratoire | 1 843 601 | 9 923 062 | 11 766 663 | 2 761 945 | 7 430 255 | 10 192 200 |
| Autres revenus | 10 721 | 2 179 866 | 2 190 587 | 11 215 | 1 918 456 | 1 929 671 |
| Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles | 64 612 | 1 745 309 | 1 809 921 | 44 321 | 1 896 572 | 1 940 893 |
| Gain sur disposition d'immobilisations corporelles | – | – | – | 30 060 | – | 30 060 |
| Intérêts | 224 961 | 1 087 675 | 1 312 636 | 294 626 | 535 076 | 829 702 |
| | 56 924 760 | 64 437 501 | 121 362 261 | 48 129 073 | 63 530 688 | 111 659 761 |
| Charges | | | | | | |
| Salaires et avantages sociaux ⁽¹⁾ | 40 906 672 | 42 631 019 | 83 537 691 | 35 405 913 | 41 331 655 | 76 737 568 |
| Services professionnels et administratifs | 3 518 819 | 6 496 546 | 10 015 365 | 2 589 353 | 8 846 472 | 11 435 825 |
| Fournitures médicales et de laboratoire | 3 268 248 | 2 550 379 | 5 818 627 | 2 691 038 | 2 879 592 | 5 570 630 |
| Locaux | 6 132 851 | 110 940 | 6 243 791 | 5 730 353 | 63 507 | 5 793 860 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 1 911 579 | 2 711 281 | 4 622 860 | 2 235 258 | 2 488 339 | 4 723 597 |
| Frais de déplacement | 260 387 | 221 133 | 481 520 | 306 931 | 296 690 | 603 621 |
| Intérêts sur la dette à long terme | 18 335 | 174 753 | 193 088 | 18 549 | 208 918 | 227 467 |
| Frais de bureau | 370 906 | 139 553 | 510 459 | 288 461 | 213 932 | 502 393 |
| Papeterie et impression | 46 861 | 342 383 | 389 244 | 28 387 | 492 278 | 520 665 |
| Frais de comité | 115 866 | 34 875 | 150 741 | 135 186 | 70 553 | 205 739 |
| Entretien et réparations | 1 800 444 | 3 200 418 | 5 000 862 | 1 725 874 | 2 831 717 | 4 557 591 |
| Frais d'organisation de formation externe | 29 | 372 363 | 372 392 | (83 264) | 547 254 | 463 990 |
| Formation interne | 136 623 | 133 845 | 270 468 | 227 201 | 158 444 | 385 645 |
| Télécommunications | 78 122 | 162 528 | 240 650 | 129 817 | 57 371 | 187 188 |
| Documentation | 171 029 | 187 713 | 358 742 | 205 888 | 212 726 | 418 614 |
| Matériel roulant | 86 243 | 112 082 | 198 325 | 75 829 | 105 374 | 181 203 |
| Location d'équipements | 74 377 | 642 | 75 019 | 80 932 | – | 80 932 |
| Assurances | 52 899 | 10 882 | 63 781 | 50 103 | 10 766 | 60 869 |
| Créances irrécouvrables | 240 000 | 50 000 | 290 000 | – | 2 081 | 2 081 |
| Frais bancaires | 32 200 | – | 32 200 | 13 897 | – | 13 897 |
| Perte sur radiation d'immobilisations corporelles | 281 429 | 108 499 | 389 928 | – | – | – |
| Frais généraux (note 14) | (3 250 000) | 3 250 000 | – | (3 150 000) | 3 150 000 | – |
| | 56 253 919 | 63 001 834 | 119 255 753 | 48 705 706 | 63 967 669 | 112 673 375 |
| (Déficit) excédent de l'exercice | 670 841 | 1 435 667 | 2 106 508 | (576 633) | (436 981) | (1 013 614) |
| Excédent cumulé au début de l'exercice | 7 431 514 | 8 819 868 | 16 251 382 | 8 008 147 | 9 256 849 | 17 264 996 |
| Excédent cumulé à la fin de l'exercice (note 3) | 8 102 355 | 10 255 535 | 18 357 890 | 7 431 514 | 8 819 868 | 16 251 382 |

⁽¹⁾ Les salaires et avantages sociaux n'incluent pas les salaires des médecins, qui sont assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).





*Institut national
de santé publique*

Québec



www.inspq.qc.ca